



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025



MAIRIE DE SAINT VINCENT DE PAUL-40 990.

SOMMAIRE

L'ÉVALUATION DU PEDT 2018-2022	Pages 3-6
INTRODUCTION	Pages 6-10
La commune	
Le périmètre d'action	
I- LES FONDEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE...	Page 11-13
1- La volonté politique de l'équipe municipale	
2- Le groupe de pilotage	Page 12
3- Les objectifs éducatifs	Page 13
II- LES PRINCIPES DE MISE EN VIE	Page 14-17
1- Axe 1 : favoriser le vivre ensemble	
2- Axe 2 : développer l'implication citoyenne des enfants et des jeunes	Page 15
3- Axe 3 : maintenir l'offre éducative, culturelle et sportive pour tous	Page 16
III- LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE	Page 18-20
IV- LES ACM MUNICIPAUX	Page 20-23
1- L'accueil de loisirs périscolaire	
2- L'accueil de loisirs extrascolaire	Page 21
3- L'Espace Jeunes	Page 22
V- L'ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT	Page 23
1- Pourquoi 4 jours ?	
2- Quelle organisation ?	
3- L'articulation des temps scolaires, péri et extrascolaires ?	Page 24
VI- L'ÉVALUATION DU PROJET	Page 27
VII- ANNEXES	Page 29
Annexe 1 : présentation du Conseil Municipal des Jeunes	
Annexe 2 : organigramme de la commune	
Annexe 3 : projet pédagogique périscolaire	
Annexe 4 : projet pédagogique extrascolaire	
Annexe 5 : projet pédagogique Espace Jeunes	
Annexe 6: demande de labellisation Plan Mercredi	

EVALUATION DU PEDT 2018-2021

1- ORGANISATION

L'évaluation du PEDT 2018-2021 s'est appuyée sur plusieurs critères et méthodes. C'est à partir de la transversalité de ces informations qu'une évaluation globale a pu se mettre en place à compter d'avril 2021.

Plusieurs outils ont été utilisés :

- Un suivi quantitatif de la fréquentation des structures d'accueil collectif tout au long des trois années.
- Un questionnaire élaboré par les parents d'élèves élus au sujet des rythmes scolaires fin 2020.
- Un questionnaire en ligne d'évaluation des besoins, attentes et satisfaction auprès des familles en avril 2021.
- Un questionnaire de fréquentation et d'implication destiné aux associations en mars 2021.
- Une évaluation qualitative effectuée par le groupe de pilotage en avril 2021.

Le groupe de pilotage était composé d'élus de la commission enfance-jeunesse, des directrices d'écoles, de représentants d'associations sportives, de professionnels de l'animation et de parents d'élèves.

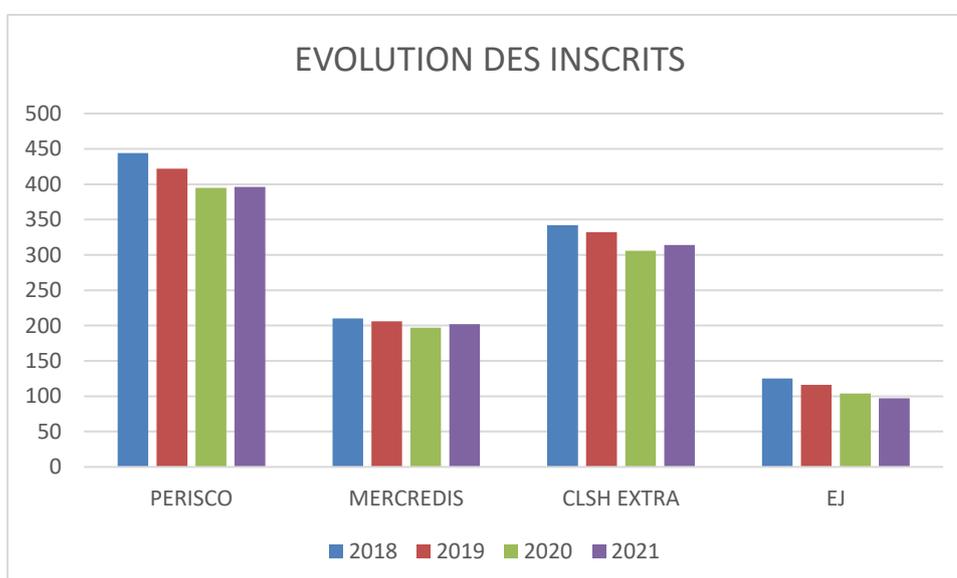
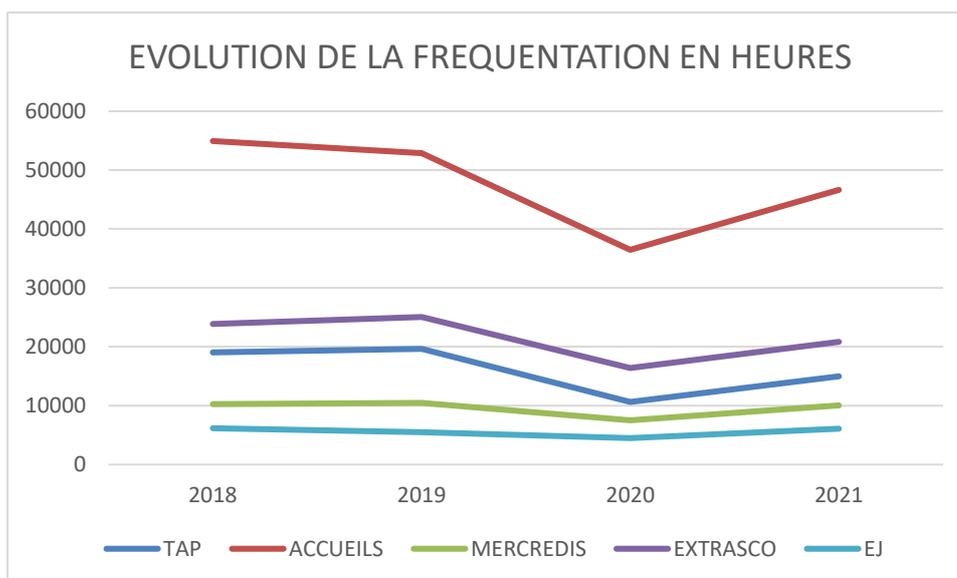
2- OBJECTIFS INITIAUX ET RESULTATS

Pour rappel, les objectifs initiaux s'articulaient sur trois grands axes et plusieurs objectifs opérationnels :

- Favoriser la coéducation et garantir la cohérence éducative
 - o Se connaître les uns les autres
 - o Harmoniser les pratiques
 - o Accompagner la parentalité
- Développer l'implication citoyenne des enfants et des jeunes
 - o Apprendre à vivre ensemble
 - o Connaître, aimer et respecter son environnement
 - o Agir et participer sur son territoire
- Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs pour tous
 - o Accueillir tous les enfants
 - o Respecter les besoins de chacun
 - o Répondre aux attentes

Si chacun de ces objectifs a pu être abordé et traité durant les trois années de ce projet, tous n'ont pas été totalement atteints ou peuvent être encore développés. La plupart des actions programmées ont cependant vu le jour et permis d'atteindre les objectifs initiaux.

- L'enquête auprès des familles sur les rythmes scolaires a donné un résultat mitigé puisque 50% se sont prononcées en faveur du maintien à 4.5 jours et 50 autres pour un retour à 4 jours d'école hebdomadaires. Une analyse plus approfondie a clairement montré l'intérêt des familles et des enfants pour les ateliers périscolaires (TAP), principalement en élémentaire et plus précisément sur les classes de cycle 2. Le groupe de pilotage a pu constater, avec l'aide du questionnaire distribué par la suite aux familles que cet intérêt était directement lié à la qualité des ateliers proposés par une équipe d'animation professionnalisée et dans un temps clairement identifié par tous (en opposition avec les classes maternelle où les TAP se situent durant la pause méridienne).
- Les rythmes scolaires et l'existence des ateliers répondent à plusieurs objectifs puisqu'ils permettent une certaine cohérence éducative dans l'encadrement des enfants. Depuis la maternelle jusqu'à l'adolescence la même équipe d'animation est présente, harmonisant les contenus pédagogiques des TAP et des accueils extrascolaires du mercredi après midi et des vacances. Proposés gratuitement, durant la journée et avant les transports scolaires, les TAP favorisent l'accès culturel et sportif au plus grand nombre: c'est un lieu d'expression et d'élaboration de projets collectifs qui participent à l'apprentissage de la citoyenneté et au vivre ensemble.
- L'Espace Jeunes, accueil collectif de mineurs créé en 2015, joue un rôle important dans l'implication citoyenne des jeunes: il propose des projets menés par et pour les jeunes. Les projets Landes Imagination et la création de l'ATEC Jeun's Band sont les actions phares de l'exercice de la citoyenneté de ce public et de son implication dans la vie du territoire.
- Le projet passerelle entre les assistantes maternelles et l'ALSH municipal n'est pas encore assez abouti pour permettre un premier contact avec les locaux scolaires et l'accueil de loisirs. La passerelle entre l'ALSH élémentaire et l'Espace Jeunes est par contre un succès qui favorise l'accès à cette structure aux futurs collégiens (bivouac).
- La mise en place de la Charte d'utilisation des salles municipales signée avec les associations vincentiennes favorise une cohérence éducative: respect des locaux communaux et bien vivre ensemble en sont les fondements. La participation de quelques associations durant les TAP (Foot, tennis, gascon, scrap...) favorise la visibilité de celles-ci et la découverte de nouvelles pratiques.
- L'accompagnement aux devoirs proposés au cycle 2 n'a pas rendu les résultats escomptés sur l'objectif de coéducation que ce soit sur le travail commun avec les enseignants ou l'implication des familles : personne n'a réellement réussi à se l'approprier.
- La fréquentation des structures a subi des hausses et des baisses tant sur le périscolaire que sur l'ALSH primaire. Si la baisse du périscolaire peut être imputée à la crise COVID, l'ALSH a constaté le départ des enfants de CM1 et CM2 au cours de l'année 2018 ; l'équipe d'animation a dû et su adapter ses propositions et son encadrement pour remédier à cette situation revenue à la normale en 2021.



3- POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Les forces repérées sont principalement :

- L'existence de plusieurs Accueils Collectifs de Mineurs : ALSH périscolaire, ALSH extrascolaire, Espace Jeunes.
- Une équipe d'animation professionnelle et présente sur les 3 ACM ce qui permet une cohérence éducative tout au long du parcours de l'enfant, depuis son entrée à l'école jusqu'au lycée. Ce suivi favorise la connaissance du public, sa fidélisation et le lien avec les familles.
- Une commission Enfance-Jeunesse au sein de l'équipe municipale élue qui assure le lien avec les autres commissions et facilite les échanges et l'implication sur divers fronts. Exemple : l'association de l'Espace Jeunes sur l'évènement culturel annuel « le Jour de la Nuit », ou l'opération boîtes de Noël en partenariat avec le CCAS.
- La présence de structures municipales de qualité et en nombre suffisant.

- Des moyens humains et financiers en adéquation avec les besoins.

Les faiblesses repérées :

- Des structures sportives parfois éloignées géographiquement et peu accessibles.
- Un manque de cohérence dans les moyens et les pratiques au sein du RPI avec la commune de Téthieu.
- Peu ou pas de réflexion commune avec l'équipe enseignante de l'école du Bourg qui freine la création de projet communs mais aussi la cohérence éducative. Le désaccord sur les rythmes scolaires entre les enseignants et l'équipe municipale élue parasite totalement le dialogue.
- La méconnaissance du PEDT par les associations n'a pas encore permis de travaux approfondis avec ce secteur éducatif.
- Le manque d'information des familles sur les loisirs éducatifs présents sur la commune et sur le fonctionnement des structures communales représente également un frein dans les pratiques et l'accès aux loisirs pour tous.

4- PERSPECTIVES

Les travaux d'évaluation ont amené le groupe de pilotage à plusieurs constats et conclusions :

- Un effort de communication doit être fait afin d'atteindre deux objectifs primordiaux : faire connaître l'existant en matière éducative auprès du public et mieux se connaître entre les différents acteurs (enseignants, animateurs, associations, équipe municipale) afin de garantir une coéducation efficiente.
- La protection de l'environnement, au centre de nombreuses préoccupations actuelles, doit être exploitée plus largement et partagée par tous pour participer à l'engagement citoyen des enfants et des jeunes sur leur territoire.
- L'effort doit être maintenu sur l'accès aux loisirs pour tous afin de maintenir la mixité sociale et l'égalité des chances.
- La crise COVID a accéléré l'exode des jeunes dans les associations sportives et culturelles ; l'accent devra être mis sur le retour des jeunes licenciés par des actions et réflexions partagées.
- Il faudra également trouver plus de cohérence sur certains domaines tels que la tarification des services (restauration scolaire vs journée en accueil de loisirs) et l'harmonisation de la qualité de services au sein du RPI.

INTRODUCTION

LA COMMUNE

La commune de Saint-Vincent-de-Paul est située dans le département des Landes en Région Nouvelle Aquitaine. Elle est à 15 mn de Dax, à 30 mn de l'Océan, à 40 mn de Mont de Marsan et de Bayonne et à 1h45 mn de Bordeaux.

Le village, d'une altitude de 23 mètres, a une superficie de 3 237 hectares dont près de 1000 hectares de barthes, de bois de chênes et de pignadas soumis au régime de l'Office National des Forêts appartiennent à la commune.

Ses Communes limitrophes sont : Saint Paul les Dax, Gourbera, Pontonx sur l'Adour, Téthieu, Candresse et Yzosse

Ses habitants s'appellent des Vincentiennes et des Vincentiens.

Anciennement la commune s'appelait le Pouy (sommet en gascon).

Dotée de 3 532 habitants (au recensement 2019), la commune voit peu à peu sa population augmenter grâce aux différents projets de constructions (lotissements privés, communaux et logements sociaux).

En 2018 les 0-14 ans représentent 17% de la population tandis que les 15-29 ans s'approchent des 13%.

En outre, la scolarisation des enfants d'âge primaire est organisée en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec le village de Téthieu qui compte 147 enfants (0-14 ans) en 2018.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL :

Saint Vincent de Paul abrite deux écoles primaires publiques (la troisième étant à Téthieu) et un établissement privé (de la maternelle au lycée).

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) compte 292 élèves : trois classes en maternelle et quatre classes (CE2, CM1 et CM2) à l'école du Bourg, trois classes (GS, CP, CE1) à Téthieu et deux classes au quartier de Buglose (CE1 et CE2).

La commune organise et déclare auprès du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS) quatre Accueils Collectifs de Mineurs (ACM):

- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire, dans les locaux de l'école du Bourg, ouvert aux vacances d'hiver, de printemps, d'automne et six semaines l'été. Il accueille de 50 à 100 enfants entre 3 et 12 ans.

- Un Espace Jeunes, dans un local dédié au Bourg, ouvert aux vacances d'hiver, de printemps, d'automne, quatre semaines l'été et quelques soirées ponctuelles dans l'année. Il compte environ 70 adhérents âgés de 11 à 18 ans.
- Deux accueils de loisirs périscolaires (école primaire du Bourg, école élémentaire de Buglose) dans les locaux scolaires, ouverts avant la classe le matin dès 7h30, à la pause méridienne et après la classe jusqu'à 18h30.

La commune possède également une école de musique municipale qui compte 59 enfants inscrits dont 33 vincentiens.

Parmi la trentaine d'associations vincentiennes, quatre ont véritablement vocation d'accueillir des enfants et des jeunes, toutes dans le domaine sportif mis à part l'Harmonie. On trouvera du football, du basket, du tennis et du judo.

LES EQUIPEMENTS :

La commune offre divers équipements sportifs : une salle des sports polyvalente dans le quartier de Buglose, un stade de football avec deux terrains, deux courts de tennis et un terrain de pétanque.

Elle offre également des équipements de loisirs accessibles à tous : un city stade au Bourg, trois aires de jeux (quartier de la Chine, étang de la Glacière et quartier de Buglose) et un parcours d'orientation autour de l'Etang de la Glacière qui sera prochainement inauguré.

Deux salles communales, équipées de cuisines, sont à disposition des associations et louables par les résidents, l'une au Bourg pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, l'autre au quartier de Buglose pour 150 personnes.

Deux itinéraires verts traversent le village, un arboretum et les sites naturels que sont les forêts et les Barthes de l'Adour permettent également d'évoluer en pleine nature.

Enfin, village touristique, Saint Vincent de Paul est connu pour sa Chapelle du Berceau et la maison natale du saint homme Vincent de Paul ainsi que pour le culte de Notre Dame de Buglose et sa basilique au carillon de 60 cloches, lieux de pèlerinage.

LES SERVICES MUNICIPAUX :

41 agents communaux sont répartis en 4 services :

- Les services techniques chargés de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux (12 agents, 1 chef de service)
- Le service administratif (1 secrétaire, 2 rédacteurs, 1 animatrice territoriale, 1 DGS)

- Le service éducation qui comprend le personnel d'entretien et de service des écoles ainsi que les animateurs et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) soit 20 agents sous la direction de la coordinatrice.
- L'école de musique municipale (3 agents)

LES PARTENAIRES :

La commune a contractualisé, dans le cadre de la PSO et du Contrat Enfance Jeunesse (future Convention Territoriale Globale) avec la Caisse d'Allocations Familiale et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (CAGD). Ces deux institutions permettent des soutiens financiers et éducatifs indispensables au bon fonctionnement des structures d'accueil.

La commune de Téthieu, la MSA et le Conseil Départemental sont également des partenaires financiers.

D'autre part, l'adhésion de la commune de Saint Vincent de Paul à l'association des Francas des Landes marque l'empreinte de l'Education Populaire dans ses actions. Partenaire pédagogique, l'AD des Francas apporte son soutien dans la formation des animateurs, l'animation de réseau et dans la mise en place de nombreuses rencontres départementales.

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION

Le périmètre d'action du PEdT vincentien s'inscrit sur la commune de Saint Vincent de Paul.

Cependant, l'appartenance au territoire plus élargi qu'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, nous oblige à tenir compte, à la fois des ambitions éducatives de cette collectivité mais aussi des communes voisines.

De plus, les écoles vincentiennes sont regroupées en RPI avec celle de Téthieu, ce qui implique un partenariat avec cette commune.

En effet, les compétences communales actuelles prennent en charge l'accueil et la scolarisation des enfants d'âge primaire de la commune mais aussi de ceux domiciliés à Téthieu et quelques autres sur les communes avoisinantes de façon dérogatoire.

La CAGD possède actuellement la compétence Petite Enfance et anime le Réseau des Assistantes Maternelles. Les enfants de moins de 3 ans sont principalement accueillis chez des assistantes maternelles bien qu'un projet de micro-crèche privée Expansion Family soit en construction sur la zone artisanale pour une ouverture de 9 places à la rentrée 2022 ainsi qu'une Maison d'Assistants Maternels de 12 places qui devrait ouvrir dès le mois de juillet 2022 au quartier de Buglose.

Dès le collège, les enfants et jeunes Vincentiens sont scolarisés à Saint Paul les Dax et il n'existe aucune structure sociale ou d'orientation adressée aux jeunes sur la commune.

Les Accueils Collectifs de Mineurs municipaux rayonnent principalement sur le secteur communal, Téthieu et quelques communes voisines (Saint Paul les Dax, Gourbera...).

Les élus municipaux ont donc choisi de circonscrire les actions du PEDT au territoire de Saint Vincent de Paul, en cohérence avec Téthieu et la CAGD et de s'adresser au public de 3 à 20 ans.

I- LES FONDEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

1- LA VOLONTE POLITIQUE DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Porteurs du projet, les élus municipaux ont défini des valeurs éducatives qu'ils souhaitent défendre et développer tout au long du Projet Educatif De Territoire ; elles doivent être le socle de notre réflexion et se refléter dans toutes les actions qui seront conduites.

LE VIVRE ENSEMBLE

Le **bien vivre ensemble** repose sur l'acceptation de la singularité de chacun, le respect mutuel, le refus de s'ignorer, de se juger ou de se nuire. Il repose également sur les interactions entre les êtres qui doivent apprendre à se connaître afin de créer des relations bienveillantes, de la coopération, du partage, de la complémentarité et de l'entraide au sein du groupe.

L'EGALITE DES CHANCES

L'**égalité des chances** cherche à faire en sorte que les individus **disposent des mêmes opportunités et des mêmes accès au développement social**, éducatif et culturel indépendamment de leur origine sociale, ou ethnique, de leur sexe, de leurs moyens financiers, de leur situation géographique, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap, etc.

LA CITOYENNETE

La **participation à l'intérêt général, le savoir-vivre et la solidarité** sont trois valeurs fondamentales à une citoyenneté responsable. Chacune d'elles font du citoyen l'acteur d'une vie épanouie et harmonieuse au sein de la communauté. La citoyenneté française repose également sur la transmission, la compréhension et le respect des valeurs de la République.

La collectivité territoriale se doit donc d'appliquer les principes fondateurs du pays et de faire vivre et promouvoir les notions de Laïcité, d'Égalité, de Liberté individuelle et Fraternité ; elle se doit également de faire connaître et faire appliquer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1990.

Enfin, la commune est membre du conseil d'administration des Francas des Landes et de ce fait partage le projet éducatif de ces derniers. Basé sur l'accès aux espaces éducatifs pour tous, ce projet vise à développer l'engagement de tous les acteurs éducatifs, à favoriser la participation des enfants et des jeunes, et à accompagner les futurs citoyens tout en veillant à améliorer la condition infantine.

2- LE GROUPE DE PILOTAGE

Principalement constitué des élus municipaux, membres de la Commission enfance-jeunesse-citoyenneté, le comité de pilotage s'est également appuyé sur les compétences techniques des responsables d'animation. Y siègent les personnes suivantes :

- Sylvie Beziat Ricard, adjointe en charge de l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté
- Isabelle Chauprade, conseillère municipale en charge de l'espace jeunes
- Karine Biarnes, conseillère municipale déléguée aux animations
- Marie-Laure Lagrasse, conseillère municipale
- Audrey Mesplède, conseillère municipale
- François Constantin, conseiller municipal délégué aux travaux
- Julien Dehez, conseiller municipal
- Jean-Jacques Lahontan, conseiller municipal
- Caroline Dubernet, coordinatrice du PEDT, responsable du service enfance-jeunesse
- Gael Soirat, responsable périscolaire primaire
- Aurélie Laporte, responsable Espace Jeunes
- Sandy Arragon, co-responsable extrascolaire primaire

FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE PILOTAGE :

L'évaluation du précédent PEdT a eu lieu en avril 2021, avant la prorogation de celui-ci, avec l'ensemble des acteurs éducatifs (associations, enseignants, parents d'élèves et techniciens de l'animation) et les élus.

E effet, il nous avait paru judicieux de procéder à une demande de prorogation puisque le sujet des rythmes scolaires était source de débats au sein du groupe d'évaluateurs. Il était vain de travailler sur un nouveau projet tant que ce sujet n'avait pas fait consensus.

En mars 2022 les travaux d'élaboration ont pu débuter, une fois les rythmes scolaires arrêtés définitivement pour la rentrée 2022.

Un échéancier et une stratégie de pilotage ont donc été décidés avec la coordinatrice et les élus de la commission :

- Mardi 22 mars 18h30 : rencontre élus/techniciens (Espace Jeunes, Périscolaire, extrascolaire) + Benoit Labat (adjoint en charge du personnel)
 - o Forces et faiblesses des structures existantes
 - o Besoins identifiés par les techniciens
- Mardi 29 mars 18h00 : élus/enseignantes/parents d'élèves élus/APE
 - o Besoins des familles

- Besoins des enfants identifiés par les enseignants
- Actions prioritaires
- Mardi 5 avril 19h00 : élus/associations + Pascal Vilaton (adjoint en charge de la vie associative)
-
- Présentation des valeurs et objectifs éducatifs
- Besoins des associations
- Actions prioritaires
- Mardi 3 mai 18h30 : élus commission enfance/jeunesse et techniciens/ DSDEN
- Définition des grands objectifs éducatifs
- Choix et définition des objectifs opérationnels

3- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Suite à l'évaluation du PEDT précédent et les différents besoins et constats identifiés, trois axes de travail ont été retenus.

Les valeurs éducatives et les principes fondateurs traverseront l'ensemble de ces trois grands objectifs éducatifs :

1- Favoriser le vivre ensemble.

Face aux constats et suite à la crise COVID, il semble nécessaire d'insister sur cette notion ; les enfants et les jeunes ont besoin de se reconnecter avec le monde, d'apprendre à vivre ensemble de nouveau, à partager les espaces, les jeux, les moments conviviaux. L'individualisme a gagné du terrain et il nous appartient d'encourager et de provoquer de nouveaux moments de vie collective.

2- Développer l'implication citoyenne des enfants et des jeunes.

L'enfant est un adulte et un citoyen en devenir ; il doit pouvoir dès le plus jeune âge exercer sa citoyenneté, apprendre à interagir dans la société et sur son territoire. Nous devons donc lui permettre, en fonction de son âge, de s'exprimer et d'agir sur le monde qui l'entoure.

3- Maintenir l'offre éducative, culturelle et sportive pour tous.

L'égalité des chances est au centre des valeurs de la République et il appartient à la collectivité de mettre en place tous les moyens nécessaires pour atteindre cet idéal. L'accès aux loisirs pour tous sans distinction doit pouvoir s'appliquer le plus souvent possible et principalement dans les propositions de proximité.

II- LES PRINCIPES DE MISE EN VIE DU PROJET

La mise en vie de ce projet passe par la définition d'objectifs opérationnels puis par diverses actions à mettre en place.

1- AXE 1 : FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

- Développer du lien social
- Créer des moments de partage inter-générationnels
- Respecter l'intégrité de la personne

Le groupe de pilotage a permis la mobilisation des différents acteurs éducatifs autour d'un projet commun et leur a permis de mieux se connaître ; l'implication et l'assiduité de chacun ont renforcé les liens et favoriseront les partenariats.

Le forum des associations est un événement privilégié pour découvrir l'ensemble des activités associatives proposées sur la commune. Il faut encourager la participation de tous. Plusieurs pistes sont envisagées : mise en place de séances d'essai dans les clubs, démonstrations de pratiques, décoration des Vincentiens méritants...De plus, des **interventions ponctuelles des associations** dans les accueils de loisirs permettent de développer du lien et la découverte des activités présentes sur le territoire.

Le Projet d'École devrait être connu de tous les acteurs éducatifs ; sa connaissance permet d'identifier les points communs entre les différents projets pédagogiques et doit pouvoir inspirer des projets partagés. Des rencontres et temps de travail commun entre enseignants et animateurs formalisés et réguliers consolident les liens nécessaires à la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.

Des rapprochements avec l'APE et les parents d'élèves permettent une implication des familles et favorisent la co-éducation. Les structures d'accueil doivent ouvrir leurs portes aux familles au maximum : expositions, animations partagées enfants-parents, spectacles et autres événements ramèneront peu à peu le dialogue perdu avec les familles au cours de ces deux dernières années de pandémie. **Les projets d'accompagnement à la parentalité** tels que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité sont également des leviers pour impliquer les familles.

Les différents événements intergénérationnels organisés dans la commune, comme les Journées citoyennes, Le jour de la nuit, les Fêtes du village, ainsi que les animations proposées par le Conseil Municipal des Jeunes sont les forces vives du vivre ensemble, du lien social et du

partage. Le CMJ, organisé autour de commissions, propose des événements ponctuels sur ce thème.

Les projets passerelles entre les différentes structures doivent être maintenus et encore développés pour faciliter les échanges et les accès (Projet passerelles ALSH/Les Petits Vincentiens et ALSH/Espace Jeunes...)

L'accueil de tous les enfants, sans distinction, passe par des tarifs établis sur la base des QF. L'ouverture vers l'extérieur favorise également la mixité sociale.

Les actions et les accueils collectifs proposés doivent prendre en compte les différences de chacun, permettre l'épanouissement et l'accès pour tous. Ainsi des moyens supplémentaires peuvent être développés pour permettre cet accueil et développer le bien vivre ensemble.

L'accueil des enfants porteurs de handicap est facilité par un partenariat et un accompagnement de la cellule du Pôle Ressources Inclusion pour doter nos équipes de projets adaptés aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

Les séjours avec nuitées mis en place par les accueils collectifs (Espace Jeunes et ALSH) favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité et l'autonomie des enfants. Ils permettent de vivre des moments de partage et de mettre en vie l'entraide, la tolérance et l'acceptation de l'autre.

2- **AXE 2 : DEVELOPPER L'IMPLICATION CITOYENNE DES ENFANTS et DES JEUNES**

- **Associer les enfants et les jeunes à la vie de la commune**
- **Investir l'ensemble du territoire**
- **Développer la solidarité et l'entraide**

La création du CMJ (cf.annexe N°1) en septembre 2021 pour un mandat de 12 jeunes élus âgés de 8 à 11 ans pour une durée de trois ans est l'un des leviers d'apprentissage et de la participation à la vie citoyenne. Également le renouvellement de **l'Association Temporaire d'Enfants Citoyens** représente une suite logique d'engagement. Ainsi les enfants découvrent les rouages de la vie communale, mais aussi la notion d'investissement sur la durée pour pouvoir ensuite prendre des responsabilités associatives.

Plus tard, la constitution de **La Classe** à l'âge de 20 ans pour les fêtes du village est un premier pas vers un éventuel mandat au sein du bureau d'un des Comités des fêtes ou autre association.

De cette façon un « parcours citoyen » se dessine en fonction de l'âge, de façon naturelle et évolutive.

Mais dès le plus jeune âge, **la participation des enfants et jeunes** à l'élaboration des règles de vie et à tous les sujets ou projets qui les concernent permet une meilleure adhésion et une prise

de conscience des difficultés de la vie citoyenne. Pour cela des espaces de dialogue sont organisés au sein des différentes structures.

Une meilleure connaissance de son territoire favorise également un plus grand intérêt et donc une plus grande implication.

Les projets autour de l'environnement, mais aussi sur la découverte du territoire proche et plus élargi durant tous les temps d'accueil participent à cette connaissance. Les structures doivent investir tous les sites de la commune et rencontrer le maximum d'acteurs.

La commission « environnement » du CMJ s'est investie d'une mission de protection environnementale alors que la commission « équipement » travaille sur l'amélioration des équipements communaux destinés aux enfants et aux jeunes.

L'engagement des jeunes dans un cursus de formation liée à l'éducation leur permet de s'investir également; la commune encourage ces initiatives en permettant aux jeunes de se former sur les structures municipales et en les informant des aides financières existantes. Une bourse au BAFA est encore à l'étude pour encourager et faciliter l'accès à cette formation.

Enfin la solidarité et l'entraide sont promues notamment par la commission « animation » du CMJ qui propose des actions caritatives tout au long de l'année.

L'aide aux devoirs mise en place à la fin des classes dans les écoles élémentaires est basée sur le partage et l'entraide entre les élèves.

Les projets pédagogiques des structures d'accueil valorisent cette notion afin qu'elle soit présente dans les programmes d'animation et les valeurs transmises aux enfants.

3- AXE 3 : MAINTENIR L'OFFRE EDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE POUR TOUS

- **Favoriser l'accès aux loisirs sportifs et culturels pour tous**
- **Maintenir la qualité éducative des services**
- **Faciliter l'accès à l'information**

Des travaux d'accessibilité dans chaque école et équipements publics ont été réalisés dans toutes les écoles.

Le soutien du PRI a permis de mieux accompagner l'intégration des enfants porteurs de difficultés ou d'handicap dans nos structures en 2022. Un projet « **Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun** » sera également déposé en 2023 pour former et renforcer les équipes d'animation sur les mercredis et les vacances.

L'ouverture des équipes éducatives à tous les acteurs éducatifs de l'enfant garantissent une vision globale de la vie des enfants et favorisent un accueil et des solutions adaptés.

L'accueil individualisé des enfants permet de répondre aux besoins spécifiques de chacun (par exemple : la possibilité de fournir un panier repas dans les cantines scolaires).

Une tarification indexée sur les Quotient Familiaux est instaurée pour la restauration et les services péri et extrascolaires ce qui garantit une accessibilité au plus près des moyens financiers des familles.

L'aide communale aux familles distribuée lors d'une participation à une classe d'environnement et/ou à un séjour vacances organisé par une structure extérieure favorise les départs des enfants.

Les passerelles entre les structures tendent à répondre aux besoins d'adaptation et d'information sur l'existence des structures : les passerelles assistantes maternelles/ALSH et ALSH/Espace Jeunes.

La concertation entre les associations, coordonnée par le groupe de pilotage du PEDT, ainsi que la possibilité de quitter et réintégrer l'accueil de loisirs les mercredis pour pratiquer une activité extrascolaire, facilitent la participation des enfants à plusieurs activités.

La disparition des Temps d'Ateliers Périscolaires ne doit pas impacter l'offre éducative autour des temps scolaires. Aussi **une demande de labellisation Plan Mercredi** (*cf.annexe n°6*) est déposée afin de créer du lien entre les temps d'accueils périscolaires et la journée libérée de milieu de semaine. De plus, la proposition quotidienne d'ateliers éducatifs dans le Projet Pédagogique périscolaire (*cf annexe n°3*) maintient la qualité des activités proposées au plus grand nombre durant ces temps-là.

La participation aux actions du réseau Francas permet la rencontre avec nos voisins landais mais aussi de diversifier les propositions et d'apporter des technicités différentes favorisant la découverte.

Enfin, l'emploi d'animateurs qualifiés permanents, sur des postes de travail à temps plein (deux 85% ETP et cinq à 100% ETP) permet de dégager des temps de préparation qui garantissent également une offre de grande qualité.

Le Forum des associations en septembre permet une visibilité des activités proposées sur la commune, mais celui-ci sera complété par un livret spécial enfants et jeunes afin de recenser toutes les structures d'accueil, associations et équipements de loisirs présents sur le territoire.

Les pages Facebook de la commune, de l'Espace Jeunes et du CMJ, l'animation du site internet, confiée à un agent administratif et la mise en place de l'application Panneau Pocket participent également à **une meilleure communication avec le public.**

Les structures d'accueil s'engagent également à communiquer plus largement avec les familles sur les contenus proposés en amont et sur le vécu durant les séjours en aval.

III- LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le service enfance jeunesse est le plus conséquent de la commune : il compte 18 agents sous la responsabilité de la coordinatrice et du Directeur Général des Services.

Un bureau administratif est situé en mairie afin de recevoir le public et être au plus près des services administratifs avec lesquels il travaille régulièrement. Ses liens avec les services techniques sont aussi fréquents pour l'entretien des écoles, le prêt de matériel pour des ateliers et/ou des évènements ponctuels.

Le rôle de la coordinatrice consiste :

- en lien avec les élus, à proposer une aide technique dans l'élaboration de la politique enfance jeunesse et à rendre compte financièrement et pédagogiquement des actions du service ;
- en lien avec l'équipe d'animation, à garantir la mise en vie du Projet Educatif en validant les différents projets d'animations mis en place sur les structures ;
- en lien avec les enseignants et les familles, à garantir la cohérence, l'information et la mise à disposition de moyens nécessaires à l'école et aux ACM ;
- en lien avec la responsable des Ressources Humaines, à gérer les plannings des personnels, les absences et les remplacements éventuels ainsi que la formation continue des agents.

L'ORGANISATION DU SERVICE (cf.annexe n°2)

Le service est découpé en deux pôles.

- Au Bourg :
 - o Quatre Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles sont en charge des accueils périscolaires, encadrent le temps de sieste dès 13h00 ainsi que l'intégralité du temps scolaire. Elles viennent en soutien de l'équipe d'animation les mercredis matins. Une réunion d'équipe avec la coordinatrice et une élue est programmée par trimestre ainsi que deux rencontres de travail annuelles avec l'équipe enseignante. Elles sont également en charge de l'entretien du matériel pédagogique de l'école maternelle durant les vacances scolaires.
 - o L'équipe d'animation est en charge des accueils du matin, du soir, de la pause méridienne et du mercredi. Tous les mardis après-midi sont consacrés à la préparation des activités et à l'organisation des équipes. En outre, les animateurs disposent de temps hebdomadaires pour des missions administratives et la préparation pédagogique.

- L'équipe d'entretien et de service intervient sur les locaux scolaires avant et après la classe, durant la matinée sur les lieux communs (salle d'accueil, salle des enseignants et de sieste). Deux rencontres annuelles avec la coordinatrice et le DGS sont mises en place pour l'organisation générale.
- Au quartier de Buglose :
 - L'équipe d'animation assure les mêmes missions que celle du Bourg, sur la même organisation. Les deux agents diplômés de l'animation encadrent les mercredis et les vacances sur l'accueil de loisirs du Bourg, assurant ainsi le lien et la continuité éducative entre Buglose et le Bourg.

Des rencontres régulières entre les équipes sont organisées afin d'échanger sur les enjeux, les difficultés, les constats et procéder aux évaluations des projets pédagogiques.

La commission enfance-jeunesse se réunit plusieurs fois dans l'année selon les besoins ; elle statue sur les choix qui doivent être opérés au quotidien, sur le budget et les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service.

IV- LES A.C.M. MUNICIPAUX

1- L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

La commune de Saint Vincent de Paul s'est donné les moyens de proposer des accueils périscolaires de qualité.

L'équipe permanente, composée d'animateurs professionnels et ATSEM, dirigée par un animateur BPJEPS, dispose de temps de préparation hebdomadaires pour offrir un service à vocation éducative.

Répondant également à un besoin de garde des familles, ces accueils sont ouverts toute l'année, mercredis inclus. Le retour à 4 jours scolaires a ouvert une nouvelle plage d'accueil le mercredi matin. La structure accueille son public dès 7h30 et jusqu'à 18h30, durant les pauses méridiennes et de 7h30 à 18h30 les mercredis.

Déployé sur deux sites, l'accueil de loisirs périscolaire comporte un pôle maternelle et un pôle élémentaire au Bourg et un pôle primaire à Buglose. Chaque site est dirigé par un animateur BPJEPS.

Les objectifs pédagogiques ci-dessous, ont été définis en équipe et s'appuient sur les valeurs et objectifs éducatifs énoncés précédemment :

- Garantir des temps de loisirs éducatifs
- Favoriser le vivre ensemble dans le respect des besoins individuels
- Développer les liens et la cohérence éducative entre tous les acteurs.

Les spécificités des accueils périscolaires imposent d'alterner les temps d'ateliers dirigés et les temps de jeux libres ; le choix de l'enfant est privilégié de façon à respecter les individualités ; le matériel proposé est adapté en fonction des rythmes biologiques et permet des moments calmes et des moments de défoulement.

Le souhait de maintenir une offre éducative malgré la disparition des TAP a conduit l'équipe à proposer chaque soir un atelier dirigé, construit sur la notion de projet, sur inscription libre, dans les deux écoles élémentaires. Les maternelles qui ne vont pas à la sieste bénéficient également de cette proposition durant la pause méridienne.

Chaque soir, une étude surveillée est mise à disposition des volontaires, également sur les deux sites élémentaires.

2- L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Ouvert durant les vacances scolaires (automne, hiver, printemps et été), le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 15 ans, à la journée et demi-journée pour les collégiens fréquentant l'Espace Jeunes.

Ces horaires ont été basés sur ceux des accueils périscolaires pour offrir le même service aux familles durant toute l'année.

La direction est assurée par les agents permanents diplômés BAFD, BPJEPS ou BEATEP de manière alternative.

L'équipe d'encadrement est composée d'animateurs occasionnels, pour la plupart étudiants, diplômés ou en cours de formation BAFA. Le centre de loisirs participe à la formation et la promotion du BAFA en permettant, chaque année, à 3 ou 4 stagiaires de valider leur session de stage pratique.

Le Projet Pédagogique est travaillé chaque été avec l'ensemble de l'équipe en s'appuyant sur le Projet Educatif. Les séjours des petites vacances construisent leur projet d'animation sur la base de ce dernier (*cf. annexe n°4*).

Le centre de loisirs entretient sa vocation d'espace de loisirs et de découverte. Il s'attache à proposer au plus grand nombre des opportunités de sorties pédagogiques et ludiques, d'expériences d'autonomisation avec les séjours courts, et permet l'exercice de la vie collective au quotidien.

En accord avec les valeurs et les objectifs du PEdT, les prochains projets pédagogiques devront s'attacher particulièrement :

- à investir le territoire proche,
- à développer du lien social, notamment avec les familles en développant des modes d'information et d'échanges
- à maintenir la participation active des enfants dans le vécu des séjours.

L'accueil de loisirs extra-scolaire a mis en place depuis deux ans une passerelle avec les enfants en garde chez une assistante maternelle qui seront scolarisés l'année suivante : il s'agit d'organiser une animation commune à chaque vacances. L'objectif de cette passerelle est de faciliter l'intégration des tous-petits à l'école. Les appels à projet « Fonds publics et territoires » de la CAF financent ces actions.

3- L'ESPACE JEUNES

Créé en 2015, l'Espace Jeunes connaît toujours un grand succès.

En effet, le groupe de collégiens qui avait participé à sa création s'est montré motivé, assidu et fédérateur auprès de ses pairs.

Le fonctionnement, choisi par les jeunes eux-mêmes, propose une ouverture à la demi-journée sur les vacances scolaires avec, au minimum, une sortie ludique hebdomadaire et deux séjours avec hébergements (5 jours) l'été. Ce programme a souvent été agrémenté de sorties ou séjours complémentaires.

Depuis la rentrée 2019, un nouveau besoin a provoqué une ouverture supplémentaire sur les mercredis après-midi.

Le Projet Pédagogique (*cf. annexe n°5*) s'appuie principalement sur l'engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets, l'implication dans la vie de la cité et le vivre ensemble.

La structure dispose d'un local, proche de l'école élémentaire, aménagé par les jeunes eux-mêmes, meublé et équipé à base de récupération de matériel et d'ateliers « bricolage » réalisés dans le cadre des activités. La CAF a financé l'achat d'un minibus qui permet une plus grande mobilité.

Enfin l'Espace Jeunes s'attache à mettre en place une passerelle avec le centre de loisirs afin de mobiliser les futurs collégiens et les inviter à fréquenter cette structure. Ainsi un mini séjour d'une nuit est organisé chaque été avec une dizaine d'enfants de CM2 et une autre moitié de collégiens.

La pédagogie proposée par l'équipe d'animation, composée de trois agents permanents, a permis de fidéliser les jeunes et de développer leur participation citoyenne : ainsi une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (portée par les Francas des Landes) a pu naître et monter des projets d'auto-financement, de départ en séjour (avorté par la crise COVID) ainsi qu'un Projet Participatif Citoyen auprès du Conseil Départemental, lors de la première édition. Un second minibus a ainsi été financé et facilite aujourd'hui les déplacements de la structure jeunesse mais aussi des associations communales.

V- L'ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT

Le temps de l'enfant s'articule principalement autour de l'école. Le choix des rythmes scolaires a donc toute son importance. Le RPI de St Vincent de Paul/Téthieu était resté sur le rythme de 4.5 jours d'école depuis la réforme de 2013.

Dès la rentrée 2022, la semaine scolaire repassera à 4 jours.

1- POURQUOI 4 JOURS ?

Le Conseil Municipal de Saint Vincent de Paul s'est positionné en faveur du retour à 4 jours de classe hebdomadaires suite à de nombreux débats avec l'équipe enseignante. Chaque partie n'étant pas en accord sur l'intérêt du rythme de cinq matinées de classes, les parents d'élèves élus ont diffusé un sondage auprès des familles qui a révélé que 50% d'entre elles étaient favorables à un retour à 4 jours, les 50 autres pour un maintien du rythme actuel.

Les discussions ont également mis en valeur l'intérêt éducatif des ateliers périscolaires, leur qualité étant le principal argument pour conserver le rythme à 9 demi-journées.

Le choix du retour à 4 jours s'est finalement imposé sous réserve de maintenir la qualité des accueils périscolaires et de proposer des temps de loisirs éducatifs.

2- QUELLE ORGANISATION SCOLAIRE ?

En concertation avec les équipes enseignantes les horaires scolaires ont été définis sur chaque site du RPI, tentant de concilier le transport scolaire, les rythmes de l'enfant, leur âge et les capacités d'encadrement des communes sur les temps périscolaires.

Cependant chaque équipe enseignante sur chacun des sites s'est positionnée de façon autonome avec sa municipalité gestionnaire.

EN MATERNELLE (Saint Vincent de Paul)

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Accueil Matin 7h30 8h50	Enseignement 8h50 12h05 (3h15)	Repas 12h05 12h45	Animation et/ou repos 12h45 13h40	Enseignement 13h40 16h25 (2h45)	Accueil soir 16h25 18h30
--	--	--	--------------------------------	--	---	---------------------------------------

GS ET CYCLE 1 A TETHIEU

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Accueil	Enseignement	Repas	Pause	Enseignement	Accueil soir
	Matin	9h00	12h30	méridienne	14h00	16h30
	7h30	12h30	13H15	13h15	16h30	18h30
	9H00	(3h30)		14h00	(2h30)	

CYCLE 1 A BUGLOSE (Saint Vincent de Paul)

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Accueil	Enseignement	Repas	Animation	Enseignement	Accueil soir
	Matin	9h05	12h20	pause	13h55	16h45
	7h30	12h20	13H00	méridienne	16h40	18h30
	9h05	(3h15)		13h00	(2h45)	
				13h55		

CYCLE 2 AU BOURG (Saint Vincent de Paul)

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Accueil	Enseignement	Animati	Repas	Anima	Enseignement	Accueil soir
	Matin	8h50	on	12h50	tion	14h00	16h30
	7h30	12h20	pause	13h35	pause	16h30	18h30
	8H50	(3h30)	méridie		méri	(2h30)	
			nne		di		
			12h20		enne		
			12h50		13h35		
					14h00		

En bleu : les temps périscolaires déclarés auprès du SDJES.

En rouge : les temps périscolaires non déclarés.

Sur Saint Vincent de Paul, les temps périscolaires sont encadrés par des animateurs diplômés et les ATSEM, les repas sont sous la surveillance des personnels de service. Les taux d'encadrement appliqués sont dérogatoires, soit 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 en élémentaire. A Téthieu, le niveau de qualification des agents ne permet pas de déclaration auprès de Jeunesse et Sports.

3- L'ARTICULATION DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Le temps de l'enfant est partagé entre la famille, la scolarité mais aussi les loisirs. Les temps de loisirs peuvent prendre des formes différentes, souvent liées au niveau social du foyer familial. La volonté politique des élus municipaux est de permettre l'accès aux loisirs éducatifs au plus grand nombre.

Outre l'aspect financier, l'articulation des propositions présentes sur le territoire favorisent cette accessibilité :

- L'accueil de loisirs du mercredi intégré au projet pédagogique périscolaire
- L'école de musique municipale
- Les associations sportives de la commune
- Les animations culturelles ponctuelles organisées par la commission événementielle municipale

L'ACCUEIL DU MERCREDI

Journée de pause dans la semaine scolaire, le mercredi présente des spécificités différentes des autres temps périscolaires : il s'agit à la fois de prendre en compte les besoins individuels des enfants mais aussi de leurs parents et de permettre l'accès aux activités extrascolaires proposées sur le territoire.

L'accueil du mercredi est encadré par l'équipe d'animation périscolaire, qui par sa présence quotidienne auprès des enfants, maîtrise parfaitement les contenus proposés tout au long de la semaine, connaît et est reconnue par les familles et les enfants.

C'est l'occasion d'approfondir, de valoriser et conclure les projets périscolaires mais aussi d'investir le territoire plus largement : les sorties peuvent être organisées, des animations partagées peuvent être mises en place, des expositions des réalisations peuvent être visitées par les familles...

C'est en ce sens, et afin de répondre à la commande du PEdT, que l'équipe a travaillé son projet pédagogique définissant les objectifs suivants (*cf. annexe n°3*):

- Garantir des temps de loisirs éducatifs en proposant des programmes d'activités en lien avec les thèmes périscolaires, en s'appuyant sur des méthodes ludiques et du matériel éducatif renouvelé régulièrement (jeux de société, de logique, de construction, de créativité artistique), et aussi en permettant des espaces de « laisser jouer » et de repos.
- Favoriser le vivre ensemble dans le respect des besoins individuels en élaborant des règles de vie participatives et en favorisant l'accès à l'autonomie par l'entraide et les échanges inter-âges.
- Développer les liens et la cohérence éducative entre tous les acteurs en proposant aux associations de récupérer les enfants sur l'accueil de loisirs pour qu'ils assistent aux leçons ou entraînements extrascolaires (prêt de minibus pour transport), en multipliant les actions communes et intergénérationnelles, et enfin en élaborant des programmes d'activités en lien avec les attendus du projet d'école dans les champs artistiques, sportifs et culturels.

La labellisation Plan Mercredi permettra de renforcer les équipes par la présence d'une ATSEM tous les mercredis matin afin d'assurer un lien affectif et de la cohérence avec le vécu scolaire de la semaine.

Le soutien du PRI assure un accueil de qualité aux enfants porteurs de handicap ou avec des besoins particuliers ainsi qu'une inclusion en milieu ordinaire pour les enfants scolarisés en établissement de soins.

L'accueil de loisirs fonctionne sur les mêmes amplitudes horaires que le périscolaire pour ne pas perturber le rythme hebdomadaire des enfants et des familles, à savoir :

- 7h30-9h30 : accueil des enfants et des familles
- 9h30-12h00 : temps d'activités
- 12h00-14h30 : pause méridienne
- 14h30-16h30 : temps d'activités
- 16h30-18h30 : accueil des familles

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ

Projet en construction pour une mise en œuvre fin 2022 ou début 2023, ce nouveau partenariat avec la CAF doit offrir un espace de partage, d'entraide et d'égalité des chances.

Ciblés conjointement par les équipes enseignantes et d'animation, les enfants bénéficiaires de ce dispositif pourront vivre des activités basées sur la pédagogie du détour et le ludique. Ils pourront ainsi travailler des compétences en petits groupes, collectivement, dans un climat convivial et sécurisant.

Cet espace sera également le lieu privilégié pour un accompagnement à la parentalité de familles parfois éloignées du milieu scolaire. Là encore, l'encadrement par des membres d'une équipe permanente facilitera le rapport de confiance entre les familles/enfants et les animateurs.

Stratégiquement et en respect avec les rythmes biologiques, le CLAS investira la place libérée le mercredi matin, durant 2 heures, et s'articulera avec l'étude surveillée périscolaire.

VI-L'ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation continue de ces actions déterminera leur efficacité et l'intérêt de les reconduire, améliorer ou modifier. Le groupe de pilotage portera cette mission.

Les méthodes pourront être sous forme d'enquête, d'analyse de données, de constats faits par les différents acteurs et tiendront compte de l'avis des enfants et des jeunes concernés.

Les objectifs opérationnels	Les indicateurs et critères
<ul style="list-style-type: none"> • Développer du lien social 	<ul style="list-style-type: none"> - L'assiduité des différents participants au groupe de pilotage. - La fréquentation au Forum des associations. - L'évolution des adhésions dans les associations. - La fréquentation des séjours avec nuitées.
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des moments de partage inter-générationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - La vitesse d'adaptation des jeunes enfants en maternelle (progression). - Le nombre et la qualité des projets intergénérationnels et ou passerelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter l'intégrité de la personne 	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité des projets pédagogiques
<ul style="list-style-type: none"> • Associer les enfants et les jeunes à la vie de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets menés par le CMJ et l'ATEC - Le respect des règles de vie collective - L'investissement des jeunes dans les associations
<ul style="list-style-type: none"> • Investir l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de la connaissance du territoire - L'utilisation des équipements municipaux
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la solidarité et l'entraide 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets solidaires du CMJ - La qualité des relations entre les enfants dans l'aide aux devoirs. - Le nombre de stagiaires BAFA
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux loisirs sportifs et culturels pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> - La mixité des publics accueillis - L'évolution de la fréquentation des structures municipales - Le nombre d'enfant porteurs de handicap accueillis - Le suivi des équipes éducatives

<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la qualité éducative des services 	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de satisfaction des enfants, jeunes et familles - La diversité des propositions - L'évolution de la fréquentation des structures.
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'information 	<ul style="list-style-type: none"> - L'animation des réseaux sociaux et leur suivi - La fréquentation des évènements communaux

ANNEXES

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Saint-Vincent-de-Paul

Landes Nouvelle-Aquitaine

Introduction

« **Développer l'implication citoyenne des enfants et des jeunes** » est un des trois objectifs du Projet Educatif Du Territoire 2018/2021 de Saint Vincent de Paul :

La citoyenneté est une valeur qui « nécessite que le jeune soit reconnu membre d'une société et qu'il puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et devoirs. »

De fait, il est aujourd'hui nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie communale et aux prises de décisions qui les concernent.

Il est aujourd'hui évident qu'une commune doit leur permettre d'agir avec civisme, de connaître et reconnaître les valeurs de la République, de conserver et de respecter leur cadre de vie durable.

La création du CMJ tend vers cet objectif et s'inscrit dans un partenariat avec les enseignants et les associations.

Un conseil municipal des jeunes constitue en effet une véritable école d'apprentissage de la démocratie participative, de la responsabilité et de l'autonomie car c'est une instance indépendante de tout mouvement politique, syndical ou religieux.

A - Les objectifs du C.M.J.

1 - Les objectifs généraux

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté de l'enfant et du jeune en lui permettant de vivre une aventure sociale et civique en menant des actions concrètes en faveur des autres et de leur collectivité
- Institutionnaliser la place de l'enfant et du jeune dans la commune en lui attribuant un rôle officiel d'interlocuteur par le biais d'une représentation démocratique
- Donner un droit de parole et de décision aux jeunes
- Les impliquer dans la vie citoyenne de la collectivité en collaborant avec les membres du conseil municipal de leur commune sur divers projets les concernant

2 - Les objectifs pédagogiques

- Permettre aux jeunes de prendre conscience de leur appartenance à un groupe et à une collectivité en leur offrant la possibilité d'agir concrètement
- Leur apprendre à exprimer leurs idées et à être porteurs d'un projet de groupe, à travailler ensemble dans l'intérêt de tous
- Apprendre à monter des projets, à fixer des priorités en respectant les différentes contraintes en matière de gestion de collectivité
- Faire découvrir le rôle des différents acteurs et institutions de la vie de la commune

3 - Comment ?

- En permettant de prendre une place active dans la vie locale, de s'impliquer dans les événements et manifestations municipales
- En proposant un lieu d'échanges et de dialogues qui permettra de s'imprégner des connaissances institutionnelles et citoyennes
- En élaborant des projets qui rassemblent les jeunes et les différents acteurs de la vie de leur commune

B - Le fonctionnement du CMJ

Le CMJ est composé de 12 jeunes élus habitant la commune et scolarisés du CM1 à la 5^e.

Le mandat du conseiller est d'une durée de 3 ans.

1 - Les commissions

Leur rôle est tout à fait essentiel : Elles sont le rouage du conseil.

Elles sont à la fois lieu de débat et d'action et s'organisent en fonction des sensibilités de travail des jeunes élus.

Elles permettent l'étude de projet, la concertation, la réalisation d'actions.

Les commissions ne sont pas définies à l'avance, elles s'organiseront sur les thèmes provenant de l'expression de l'ensemble des jeunes et/ou autour de projets ayant motivé l'élection.

Chaque jeune choisit la ou les commissions à laquelle il souhaite participer.

Les réunions ont lieu en mairie le soir après l'école, ou le samedi matin.

En fonction de la disponibilité des enfants et des projets en cours, chaque commission se rassemblera à un rythme défini par l'ensemble de ses participants, et au moins une fois tous les deux mois.

2 - Les assemblées plénières

Il y a entre 1 et 2 assemblées plénières par an. Elles sont présidées par le maire ou son représentant, et réunissent

- les jeunes élus,
- les conseillers municipaux de la commission Enfance jeunesse et Citoyenneté
- et les adjoints au maire.

Une convocation et un ordre du jour sont envoyés et la séance se déroule à la salle du conseil de la mairie, de même qu'une séance du conseil adulte.

Un secrétaire de séance est désigné : Il aura en charge de rédiger un compte rendu (Procès-Verbal) de la séance, aidé par l'agent communal du secrétariat présent.

Lors de ces assemblées publiques, les élus du CMJ font part de manière solennelle et officielle des projets qu'ils souhaitent réaliser, soutenus si nécessaire par les élus de la commission Enfance Jeunesse et Citoyenneté qui les accompagnent tout au long de leurs réflexions dans les commissions.

Le Président et les jeunes élus votent pour l'attribution du budget nécessaire à la réalisation concrète des projets ainsi validés.

Les procès-verbaux des réunions des jeunes sont envoyés par courriel à chaque jeune élu, aux écoles et aux collèges pour information, et sont accessibles sur le site de la mairie et consultables en mairie.

*« Les plénières sont pour les jeunes une occasion privilégiée d'apprendre en le vivant, le sens du débat, les attitudes importantes d'écoute, de respect de la parole de l'autre, de négociation, de formation des idées après examen des différents avis et le sens du dialogue avec les représentants de la municipalité. Pour les adultes, les assemblées sont une occasion idéale d'apprendre à mieux connaître les réactions des jeunes, à savoir comment ils perçoivent leurs villes, à tenir compte de cette perception et à mettre en œuvre des politiques à l'égard de la jeunesse en rapport avec la vie des jeunes et non à partir d'idées préconçues. »
(D'après un texte édité par l'A. N. A. C. E.J.)*

C – La répartition des rôles

1 - Le rôle du C.M.J

Le CMJ a un rôle d'apprentissage de la citoyenneté :

C'est le lieu pour que les jeunes :

- Expriment les besoins collectifs et les attentes partagées qu'ils ont identifiés, tout en les priorisant
- S'imprègnent de leurs responsabilités en tant que représentant de la population mineure
- Soient force de proposition
- Développent leur esprit de communication (écoute et prise de parole)
- Partagent leurs idées en prenant en compte les arguments de chacun

Au sein du C.M.J, les jeunes conseillers deviennent des partenaires à part entière de la Commune.

Les élus sont les représentants de la population scolaire et à ce titre doivent être les porte-parole privilégiés des autres jeunes de la commune.

3 - Le rôle de l'équipe de coordination

L'adjointe du Maire pour l'enfance la jeunesse et la citoyenneté, Sylvie BEZIAT RICARD, et la responsable du service Jeunesse de la commune, Caroline DUBERNET, coordonnent le C.M.J.

Elles doivent

- Assurer la cohérence du fonctionnement du conseil,
- Mettre en œuvre les objectifs fixés,
- Favoriser le bon fonctionnement du conseil,
- Porter les propos des jeunes auprès des différents partenaires, notamment les services municipaux.

4 - Le rôle des animateurs

L'animateur est le référent adulte de la commission de travail. Il a un rôle d'écoute et de soutien, il apporte ses connaissances aux jeunes élus pour leur permettre de faire aboutir leurs projets. Les élus adultes de la commission Enfance Jeunesse et Citoyenneté joueront ce rôle.

En aucun cas, l'animateur ne doit orienter les projets ou les décider à la place du jeune, il doit rester en retrait des décisions et n'intervient que pour les aider à trouver des solutions, des compromis, à échanger en distribuant la parole.

Il doit amener les jeunes élus à comprendre par exemple que faire aboutir un projet cohérent et utile est parfois long.

La rédaction des comptes rendus des commissions et des courriers à destination des interlocuteurs pressentis doit être réalisée par les Jeunes Elus avec le soutien de l'animateur référent.

L'animateur donne une dynamique au groupe et veille au bon fonctionnement de l'instance dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris, ...).

5 - Le rôle des partenaires

Pour un fonctionnement efficace, il est nécessaire d'obtenir l'implication de partenaires tels que

- Les enseignants des écoles et collèges concernées par l'accueil de jeunes Vincentiens (Cours d'éducation civique et morale , organisation des élections, relai des informations,...)
- Les acteurs de la vie associative (clubs sportifs, association des parents d'élèves,...) et communale (services techniques, administratifs, ...) ainsi que tous les acteurs exerçant auprès de la jeunesse et de l'enfance. Chacun pourra être sollicité en fonction des projets et/ou des évènements créés.

D – Le budget du CMJ

Le budget du CMJ est annuel et pris sur le budget de la commune.

Il est composé en deux parties :

- Un budget dédié pour les frais de fonctionnement et les petits projets courants
- Une ligne budgétaire sur le budget communal global, propre à la réalisation des projets et actions dont le montant peut varier selon les besoins (sommés alloués au fur et à mesure des projets).

Il est possible de demander des subventions au conseil départemental, régional ou autres partenaires pour les projets spécifiques de grande ampleur.

C- Les Elections

Elles s'organisent de manière démocratique selon un mode de scrutin uninominal à un tour. Les enseignants, les élus de la commission Enfance Jeunesse et Citoyenneté , les associations de parents d'élèves et le service Enfance et Jeunesse sont parties prenantes de ce moment fort autour de la citoyenneté.

Douze postes d'élus maximum sont à pourvoir uniquement par des jeunes **résidant à Saint-Vincent-de-Paul**.

Ils se répartissent comme suit :

- Futurs élèves de CM1 : 3 élus
- Futurs élèves de CM2 : 3 élus
- Futurs élèves de 6ième : 3 élus
- Futurs élèves de 5ième : 3 élus

Le collège électoral est composé des élèves de CE2, CM1, CM2 et 6ème. Chaque niveau vote pour ses 3 représentants.

Les élections auront lieu en mai pour un début des travaux en septembre. La période de juin et juillet sera consacrée à l'installation du conseil via les moments festifs type fêtes locales et 14 juillet, et à la création des commissions, visite de la mairie et rencontre avec ses acteurs de terrain.

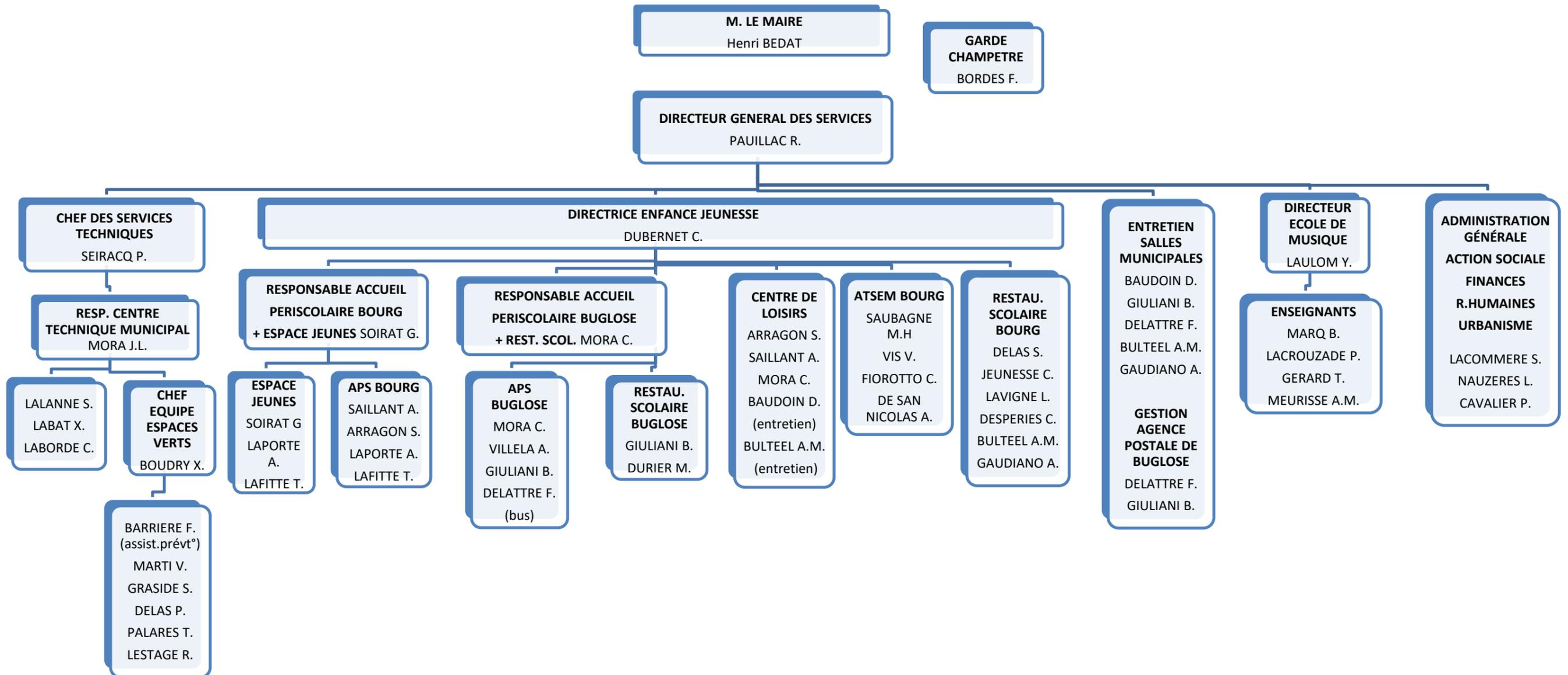




Annexe n°1- Organigramme de la Commune de Saint Vincent de Paul – Mise à jour 1^{er} avril 2022

73, rue du Pouy

40990 SAINT VINCENT DE PAUL



ANNEXE N°2

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE EDUCATIF ST VINCENT DE PAUL

Définition de l'accueil périscolaire

Un temps d'accueil collectif **éducatif** situé à l'articulation des différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, extrascolaire et vie familiale) ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires aux heures qui précèdent et suivent la classe.

La mise en place d'accueils périscolaires éducatifs implique différents enjeux :

Enjeux pour les familles

- Concilier vie professionnelle et vie familiale
- Combler le décalage entre le rythme des adultes et celui des enfants

Enjeux pour les communes

- Attractivité du territoire par un service de garde
- Prendre en compte les besoins socioéconomiques des habitants
- Enjeu éducatif

Enjeux pour l'enfant

- Bien vivre : un moment de transition et séparation
- Bien vivre : un moment de fragilité
- Bien vivre : un moment de loisirs

Le Projet Educatif de Territoire présente les intentions éducatives de l'organisateur (le conseil municipal). Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le PEdT de St Vincent de Paul s'appuie sur 4 grandes valeurs fondamentales : Le vivre ensemble, l'Égalité des chances et la Citoyenneté. Les élus municipaux ont également formulé des objectifs éducatifs :

- Favoriser le vivre ensemble.
- Développer l'implication citoyenne des enfants et des jeunes.
- Maintenir l'offre éducative, culturelle et sportive pour tous.

Ces valeurs et objectifs devront être les socles de notre pédagogie.

Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour une structure particulière. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. Il est élaboré par le directeur de l'accueil et son équipe d'animation. Il est validé par l'organisateur. Le projet éducatif et le projet pédagogique doivent être communiqués aux parents.

LES SPÉCIFICITÉS DES DIFFÉRENTS ACCUEILS

Ces accueils dont les formules peuvent être plurielles, constituent, à la condition qu'ils soient suffisamment réfléchis, des lieux et espaces temps où les enfants peuvent évoluer de façon harmonieuse et complémentaire aux temps de la journée passés à l'école et à passer en famille. Ceci nécessite de penser la construction de ces temps et de décliner les modalités pédagogiques particulières à ces accueils.

Les spécificités de l'accueil du matin

- Moment de séparation et d'éveil : atmosphère calme et réconfortante,
- Satisfaction des besoins naturels élémentaires : accueil individualisé
- Choix d'activités non structurées : mise à disposition de matériel simple
- Aménagement de l'espace de façon à favoriser le calme.

Le repas

- Education à l'alimentation,
- Adaptation aux besoins et aux goûts de l'enfant,
- Temps de détente, de convivialité et d'apprentissage

Les spécificités de l'accueil du midi

- Les conditions doivent favoriser la détente puis le retour au calme,
- Activités encadrées, relation de complicité avec les enfants
- Activités variées adaptées aux besoins divers des enfants (défoulement, isolement, récupération, repos)

Les spécificités de l'accueil du soir

- Possibilités de concentration moindre, fatigabilité
- Éviter l'activisme, permettre le choix
- Continuité éducative non formelle : approche ludique
- Prise en compte des rythmes hebdomadaires
- Accompagnement au retour dans la famille

Les spécificités de l'accueil du mercredi

- Temps de pause hebdomadaire, rythme cassé dédié au repos
- Temps de loisirs, de plaisir et de liberté
- Activités peu contraignantes, au libre choix et parfois couplées d'activités extrascolaires
- Temps commun à la maternelle et l'élémentaire

LE PROJET PÉDAGOGIQUE PÉRISCOLAIRE

Ces temps d'accueil sont déclarés auprès de la DDCSPP, ce qui implique un respect de la réglementation des ACM (taux d'encadrement et règles de sécurité). Les taux d'encadrements réglementaires sont sous dérogation PEdT, à savoir : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans. Ces taux s'appliquent sur l'ensemble de la structure et sont différents les mercredis (1 pour 10 moins de 6 ans, 1 pour 14 plus de 6 ans).

L'équipe d'encadrement, composée de quatre ATSEM et cinq animateurs à l'école du Bourg et trois agents à l'école de Buglose (2 diplômés) a formulé des objectifs pédagogiques qui répondent à la commande du PEdT :

- Garantir des temps de loisirs éducatifs
- Favoriser le vivre ensemble dans le respect des besoins individuels
- Développer les liens et la cohérence éducative entre tous les acteurs.

L'ACCUEIL DU MATIN

Dans chaque école une salle spécifique est dédiée aux accueils dans laquelle les enfants trouvent de quoi jouer : matériel de dessin, jeux de société, livres, jeux adaptés aux différents âges notamment en maternelle (jeux de dinette, de construction...). Des « coins » sont aménagés pour favoriser des ambiances différentes selon les besoins de chacun.

En maternelle, les parents accompagnent les enfants déposer les affaires aux vestiaires et se laver les mains durant le 1^{er} trimestre. Durant les 2 trimestres suivants, les parents seront invités à laisser les enfants à l'entrée de la salle d'accueil pour plus d'autonomie des enfants.

Les enfants doivent avoir la possibilité de jouer en extérieur en fonction du temps et des températures. Là encore du matériel est mis à leur disposition : ballons, cordes, vélos, jeux de sables...

Les petits de maternelle pourront investir la salle de motricité les jours de mauvais temps.

Un pointage précis des enfants, dès leur arrivée, est établi afin de garantir la tenue des effectifs présents sur l'accueil : les enfants sont présentés ou se présentent aux agents à leur arrivée. Les parents sont invités à écrire sur les cahiers de liaison toutes les informations utiles pour la journée de l'enfant ou à transmettre aux enseignants.

Les personnels d'encadrement doivent accueillir les familles de façon courtoise et sans discrimination. Les enfants sont nommés individuellement (par leur prénom) et invités à choisir leur occupation. Les personnels doivent assurer la sécurité par la surveillance mais ils doivent aussi accompagner les jeux des enfants (faire jouer et jouer avec). Ils doivent faire respecter les règles de vie commune :

- Pas de violence verbale ni physique
- Respect des règles de politesse : dire bonjour, STP, merci... s'exprimer correctement sans grossièreté.
- Ne pas courir dans les locaux.
- Prendre soin du matériel mis à disposition et le ranger soigneusement après utilisation.

Chez les petits, on prête une attention particulière aux difficultés de séparation : les personnels aident les parents à quitter leur enfant.

Chaque enfant, ayant un rythme propre, a la possibilité de se réveiller dans des conditions correctes : il peut rester au calme et peu à peu se diriger vers les activités collectives et plus dynamiques. La musique reste donc sur un volume raisonnable et les enfants les plus excités sont invités à aller jouer dehors.

Deux salles sont disponibles pour les élémentaires du Bourg afin d'éviter un nombre trop important dans une même pièce (au-delà de 30).

Au Bourg, dès 8h35, un personnel se charge de rassembler les enfants qui prennent le bus pour Téthieu ou Buglose. Deux autres personnes sont chargées d'accueillir les maternelles qui descendent au Bourg et de les accompagner auprès de leur ATSEM.

En maternelle, le portail est fermé de 8h30 à 8h40 pour permettre aux ATSEM d'acheminer les enfants vers leurs classes respectives et procéder au nettoyage des mains. A 8h40, une ATSEM ouvre de nouveau le portail et les enseignantes accueillent les familles dans leur classe.

En élémentaire les enfants sont laissés sous la surveillance des enseignants, dans la cour, dès 8h40 au Bourg et 8h55 à Buglose.

Ce temps d'accueil, temps éducatif, doit permettre l'apprentissage de l'autonomie ; aussi les enfants peuvent accéder librement à leur cartable ou aller seuls aux toilettes sous une surveillance plus ou moins rapprochée en fonction de l'âge.

LE REPAS

Le temps du repas est un temps éducatif et un espace de droits. Les enfants doivent pouvoir continuer à grandir tout en profitant d'un moment de détente.

Ainsi, le repas doit offrir un environnement calme et convivial, les personnels doivent :

- autoriser le choix des places
- veiller à ne pas laisser les enfants s'agiter
- veiller à apprendre les règles de politesse à table : STP, merci, je voudrais..., tenue correcte
- permettre aux enfants d'apprendre la manipulation des couverts et à se servir seuls (les petites cuillères ne sont proposées qu'en cas de difficultés)
- favoriser la découverte (goûter)
- permettre aux enfants de s'exprimer sur leurs goûts (pas d'obligation de finir son assiette)
- permettre les discussions tout en limitant les débordements
- participer à l'ambiance conviviale en favorisant le dialogue avec les enfants

Afin de canaliser les énergies, les enfants peuvent être responsabilisés autour de différentes tâches : chefs de tables, débarrassage, nettoyage éponge...

Au Bourg, les enfants de maternelle sont accompagnés à 12h15 (au plus tard) au réfectoire par leur ATSEM après être passés aux toilettes, s'être lavé les mains. Les enfants qui ont été pointés pour le repas le matin et finalement absents seront signalés par les ATSEM à la responsable de cantine. Ils disposent de 45mn de repas. Les ATSEM assurent le transfert de responsabilité avec le personnel de cantine et aident à l'installation des enfants à table.

Les élémentaires sont accompagnés à l'entrée du réfectoire par les animateurs, mains lavées, dès la fin du repas maternelle.

A Buglose, dès la sortie de classe les enfants se rendent aux toilettes pour se laver les mains et intègrent le réfectoire. Ils sont pointés, une fois assis, par la responsable. La restauration en self-service participe à l'autonomie des enfants mais les adultes veillent à ce que les enfants goûtent à tous les plats.

Durant le repas, les personnels veilleront à entretenir le dialogue avec les enfants, à accompagner les plus jeunes sans faire à leur place, à responsabiliser les plus grands sur la gestion de leur table. Les échanges avec les enfants doivent être cordiaux et sans agressivité : les personnels doivent éviter de hausser le ton trop souvent afin de rester efficaces dans leur autorité.

A la fin du repas on évite les attentes inutiles ; les enfants sont invités à sortir dans la cour le plus rapidement possible, accompagnés d'un personnel.

LA PAUSE MÉRIDienne

En maternelle :

Dès la fin du repas, les animateurs prennent en charge les enfants pour quitter le réfectoire rapidement ; ils réorganisent l'effectif par classe pour se rendre aux toilettes et coucher les dormeurs.

La vocation de ce temps là est avant tout de proposer un moment de repos et de détente : il doit permettre à tous ceux qui en ont besoin de se reposer afin de réintégrer la classe dans de bonnes conditions. Les ateliers, tournés vers la découverte, proposeront des moyens de détente et de relaxation.

Afin de respecter les rythmes individuels plusieurs groupes sont formés en fonction des différents besoins de sommeil. Pour cela la première période permettra de repérer les enfants dormeurs ou non. Les groupes seront formés et dispatchés sur les différentes salles de sieste : les ATSEMS encadreront les 3 salles de sommeil. Les animateurs se chargeront d'encadrer les enfants qui ne dorment pas ou peu et animeront les salles de repos et de relaxation.

Ainsi tout au long de l'année les enfants peuvent avoir la possibilité de dormir ou non : un atelier au minimum est proposé chaque jour. Au fur et à mesure que le groupe d'enfants qui ne dorment pas grossira, des animateurs supplémentaires seront libérés pour encadrer des activités.

Afin de garantir une diversité des activités proposées, les animateurs tourneront chaque jour sur le poste « atelier ». Ces ateliers doivent permettre le calme et éventuellement le repos. Il ne s'agit pas d'exciter les enfants avant le retour en classe. En fonction de la teneur de l'atelier, un temps calme est proposé avant ou après.

A 13h30, les enfants des ateliers sont transférés, dans la cour, sous la responsabilité des enseignants.

En élémentaire :

A Buglose, la sortie du réfectoire doit se faire le plus rapidement possible. Les enfants se lavent les mains après manger et jouent librement dans la cour ou dans la salle d'accueil sous la surveillance de l'équipe d'animation. Du matériel est mis à disposition afin de permettre le jeu libre et le choix des

enfants. Des jeux organisés sont proposés par les personnels. A 13h45, les enseignants prennent la responsabilité de l'encadrement.

Au Bourg, dès la sortie de classe les enfants se rangent afin que les animateurs puissent procéder à un appel. Pendant ce temps les enseignants assurent la sortie des externes par le portail élémentaire.

Ils disposent ensuite de 45 min de jeux libres. Plusieurs salles sont à disposition (salle d'accueil, atelier peinture et salle de sieste/étude) ainsi que les deux cours et le matériel nécessaire. On favorisera des jeux de société éducatifs, renouvelés régulièrement grâce à un abonnement avec un prestataire (« les jeux de Vivi »).

Les animateurs profitent de ces 45 min pour proposer des jeux collectifs et/ou activités sur la base du volontariat.

Des groupes de paroles sont proposés toutes les deux semaines afin de favoriser l'expression et la participation des enfants ; une boîte à idées/expression pourra être mise en place pour servir de base sur les sujets abordés lors de ces temps de parole.

A la fin du repas, les enfants passent de nouveau sous la responsabilité de l'équipe d'animation, en jeux libres jusqu'à la prise de poste des enseignants à 13h50.

Pour tous, les soins apportés aux enfants sont dispensés avec la **trousse à pharmacie réglementaire** et notés dans le registre d'infirmerie. Si l'état de l'enfant le nécessite, les parents sont contactés par téléphone (dossiers présents dans la salle animateurs et bureau périscolaire à Buglose). Dans tous les cas les personnels informent les enseignants de l'accident ou du problème constaté et le note dans le cahier d'information. Si un enfant quitte l'établissement, les enseignants en sont immédiatement informés.

Les portails doivent toujours rester fermés à clef.

L'ACCUEIL DU SOIR

En maternelle : à la fin de la classe, alors que les enseignants accueillent les parents, chaque ATSEM prend en charge les enfants inscrits en accueil du soir et organise le goûter dans sa classe. Les enseignantes referment le portail durant le temps du goûter.

Un agent est chargé de rassembler les enfants du transport scolaire, de récupérer les cartables après un passage aux toilettes.

A 16h40, les ATSEM ouvrent le portail pour laisser entrer les familles pour les départs échelonnés. Chaque départ est noté, les enfants peuvent jouer librement en intérieur (motricité, atelier peinture) ou en extérieur (cours maternelles) avec le matériel mis à disposition (ballons, vélos, jeux de sable...). Des petits ateliers peuvent être menés sur la base du volontariat.

Les personnels doivent être mobiles, répondre aux besoins des enfants et aux questions des parents. Ils se partagent les lieux et les tâches.

En élémentaire :

A Buglose, les enfants sont remis à leurs parents par les enseignants à la fin de la classe. Les enfants qui restent en accueil ou qui prennent le bus vont goûter dans les locaux périscolaires ou dans la cour puis jouent librement.

Au Bourg, les enfants du transport scolaire se rendent directement au bus pendant que les autres goûtent.

Sur les deux sites, dès le départ du bus, un atelier est proposé aux volontaires. Quatre ateliers différents seront menés par semaine (1 par jour) et sur la durée d'une période pour mener des projets d'animation sur inscription volontaire. Ces projets, en lien avec le projet d'école sur les contenus culturels, sportifs et artistiques, ont vocation à perpétuer la qualité éducative des ateliers proposés durant les anciens TAP et à être approfondis, valorisés ou conclus durant l'accueil des mercredis.

A partir de 17h30, chaque site mettra à disposition des volontaires une salle d'étude surveillée pour les élèves qui souhaitent avancer leurs devoirs. Ceux-ci seront faits en autonomie sur la base de l'entraide. Les animateurs pourront aider ou conseiller ponctuellement les enfants dans leur organisation et répondre à leurs questions sans exercer un véritable accompagnement aux devoirs.

Afin de permettre l'accès à l'information, des panneaux d'affichage sont présents et alimentés, à l'intérieur de l'enceinte de l'école ; ils sont accessibles et consultables par les enfants et les familles. L'accueil du soir permet le dialogue avec les familles qui sont moins pressées que le matin, aussi les agents sont encouragés à rendre compte du vécu de l'enfant dans la journée, d'échanger avec les parents et d'instaurer un climat de confiance.

Enfin, à chaque fin de trimestre, un évènement sera proposé pour favoriser les échanges avec les parents : expositions, activités partagées, spectacles, goûter etc.

LA JOURNÉE DU MERCREDI

Journée de pause dans la semaine scolaire, l'accueil du mercredi n'en garde pas moins sa dimension éducative. Partagés entre les activités familiales, extrascolaires et de loisirs, les enfants sont accueillis à la journée ou demi-journée avec repas, sous réservation préalable.

Dans le cadre de la vie collective, le goûter est fourni par la structure pour favoriser l'égalité.

Organisés par groupes d'âge, les enfants bénéficient d'un programme d'animation différencié selon les besoins de chacun. La journée alterne des temps de jeux libres, d'activités et de repos :

7h30-9h30 : accueil des familles et des enfants. Jeux libres

9h30-12h00 : activités par groupe

12h00-13h00 : repas

13h00-13h30 : temps calme ou sieste (réveils individuels échelonnés)

13h30-14h30 : temps libre

14h30-16h00 : activités par groupe

16h00-16h30 : goûter

16h30-18h30 : accueil des familles. Jeux libres

Les enfants sont encadrés par les animateurs permanents qui exercent dans leur école. Chaque mercredi matin, une ATSEM (à tour de rôle) assistera l'équipe pour l'encadrement des petits. Elle pourra ainsi faire un lien affectif et pédagogique avec les contenus de la semaine scolaire.

Chaque groupe d'âge possède son propre espace qu'il aménage à son goût et selon ses besoins.

Les programmes d'animation, en lien avec les ateliers périscolaires de la semaine, proposent des activités diversifiées (sport, activités manuelles, artistiques...). Les sorties sur le territoire proche et l'utilisation des structures municipales sont privilégiées. Les activités partagées entre les groupes sont encouragées.

Les associations de la commune sont invitées à intervenir dans les programmes.

De même, les enfants engagés dans des activités extrascolaires ont la possibilité de quitter le centre pour s'y rendre. Les minibus communaux et le co-voiturage peuvent également être utilisés par les associations pour transférer les enfants sur ces activités (sous autorisation parentale).

Le mercredi est un jour privilégié pour entretenir le dialogue avec les familles ; les animateurs prennent le temps d'échanger avec les parents et proposent des événements partagés (expositions par exemple).

De même, la création et l'animation de la page Facebook avec les enfants trouve toute sa place durant cette journée : elle participera à l'expression des enfants et à l'information des familles sur les contenus de l'accueil de loisirs municipal.

L'équipe adaptera la répartition de l'effectif enfant et adulte afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants nécessitant un encadrement spécifique. L'encadrement du groupe pourra être renforcé, une salle mise à disposition pour des soins (ex : soins de psychomotricités dispensés les mercredis sur l'accueil de loisirs). Enfin des contacts réguliers sont entretenus avec les établissements de soins ou éducateurs s'il y a lieu.

L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Chaque animateur bénéficie de temps de préparation hebdomadaire (au minimum 2h30 par semaine selon le niveau de responsabilités) et d'un forfait annuel. Ce temps est utilisé pour les réunions d'équipe (tous les mardis après-midi), la recherche et préparation de projets d'activités. Des temps de formation interviennent également dans l'année soit avec le CDG soit par le réseau Francas.

L'équipe ATSEM se rencontre à chaque trimestre pour réajuster les fonctionnements, échanger avec la direction et l'élue référente et valider les décisions nouvelles.

Composition de l'équipe :

Au Bourg : 4 ATSEM, 1 BPJEPS, 2 BAFD, 2 BAFA.

A Buglose : 1 BPEJEPS, 1 BAFA, 1 agent municipal.

La direction des accueils est assurée par les animateurs diplômés BPJEPS sur les deux sites :

- Gaël Soirat au Bourg, remplacé par Sandy Arragon ou Carole Mora en cas d'absence.
- Carole Mora à Buglose, remplacée par l'animateur BAFA en cas d'absence.

Plusieurs rencontres avec la commission d'élus, les responsables périscolaires et la coordinatrice sont programmées pour rendre compte de l'activité tout au long de l'année.

Un budget est également alloué à l'accueil de loisirs périscolaire. Sur les deux sites, un bureau administratif permet l'accès à un ordinateur et aux dossiers des enfants.



MAIRIE
DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
40990

PROJET PEDAGOGIQUE
ALSH EXTRASCOLAIRE
DE ST VINCENT DE PAUL
2021

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs de St Vincent de Paul existe depuis plus de 20 ans : d'abord sous régime associatif, il est municipalisé en 2001. Aujourd'hui ouvert 12 semaines par an lors des vacances scolaires, il accueille entre 40 et 80 enfants par jour, âgés de 3 à 12 ans. Parallèlement, il organise l'ensemble des accueils périscolaires, tout au long de l'année et possède une antenne dédiée à la jeunesse lors des vacances scolaires, appelé Espace jeunes. Doté d'une équipe permanente composée d'une coordinatrice et de 8 animateurs (diplômés BEPJEPS, BAFD, BAFA ou sans formation), il joue un rôle éducatif tant auprès des enfants que des familles ou des jeunes animateurs occasionnels.

Au cœur d'une commune résidentielle de 3500 habitants, il a pour vocation de devenir le pivot du réseau éducatif local et de mettre en vie les orientations éducatives communales dans le cadre du PEDT.

Le centre de loisirs, déclaré auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports, est financé à la fois par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental des Landes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, la municipalité de St Vincent de Paul et bénéficie d'un soutien financier de la commune de Téthieu.

Il accueille les enfants domiciliés à St Vincent de Paul et Téthieu principalement quelques enfants domiciliés sur la communauté d'agglomération dacquoise. Il se conforme à la réglementation des ACM dictée par le ministère.

La commune de St Vincent de Paul est adhérente à l'association d'éducation populaire Les Francas des Landes ; le centre de loisirs participe à la promotion de l'éducation pour tous et à la mise en œuvre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif communal s'appuie sur 3 grandes valeurs :

La Citoyenneté nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes, les adultes doivent les accompagner.

Le Vivre Ensemble c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

L'Education doit être partagée par l'ensemble des co-éducateurs : les parents qui sont les premiers éducateurs, les enseignants, les intervenants dans les loisirs de l'enfant. Les différentes actions éducatives avec leurs spécificités doivent être complémentaires. L'éducation participe à la transmission de savoirs, au partage des connaissances, au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Elle doit lui permettre de grandir. »

LES CONSTATS

La commune de St Vincent de Paul est située en périphérie de l'agglomération dacquoise riche d'histoire, d'activités culturelles et sportives ; le tissu associatif communal, relativement important, accueille les enfants principalement sur des activités sportives mais peu d'associations, dites culturelles ou artistiques, ouvrent leur porte aux enfants et aux jeunes.

Le positionnement géographique de la commune implique une population périurbaine dont le lieu de travail s'éloigne de plus en plus du lieu de résidence. Les nouveaux habitants sont souvent éloignés de leur famille et les situations monoparentales sont de plus en plus fréquentes. Les familles nécessitent donc des modes de garde.

L'occupation des locaux scolaires permet une mutualisation des moyens mais ne favorise pas la coupure entre les temps d'école et de loisirs.

Les enfants de maternelle fréquentent le centre de loisirs tout au long de l'année, les enfants d'âge élémentaire sont plus présents lors des vacances scolaires alors que les jeunes collégiens ne s'inscrivent qu'à la demi-journée pour rejoindre l'Espace jeunes l'après-midi.

Appuyée sur ces grands fondamentaux, l'équipe a élaboré le projet pédagogique de la structure extrascolaire.

Pour ce faire, elle a tenu compte des moyens suivants mis à sa disposition :

- Des locaux :
 - L'école maternelle communale est mise à disposition du centre de loisirs avec l'accès à 4 salles d'activité (pour les 4 groupes d'âges), équipées de mobilier adapté
 - 2 salles d'accueil avec différents coins (dînette, bibliothèque, jeux de construction, coloriage ...)
 - Une salle de sieste
 - Un bureau pour la direction
 - Un espace animateur avec de la documentation
 - Des sanitaires
 - Deux cours
 - Un city parc
 - Deux salles pour ranger le matériel
 - Une salle de restauration
 - Le foyer communal et la salle des mariages
- Des lieux extérieurs accessibles :
 - L'aire de jeu du quartier de la Chine
 - L'Arboretum
 - Les Barthes
 - Le bois du Piton
- Du matériel :
 - Une régie composée de matériel fongible, de récupération, de bricolage, de livres, d'équipement de sport.
 - Une régie avec le matériel de camping, des jeux de sociétés et quelques déguisements.
 - L'accès en mairie pour photocopier en nombre
 - Des budgets de dépenses en matériel, alimentation, transport, hébergement et prestataires d'activités.
- Un site internet de la commune :
 - Pour la diffusion d'informations telles que le présent Projet Pédagogique, le PEDT et les programmes d'animation
 - L'application Panneau Pocket pour les informations en instantané
- Des moyens humains :
 - Une équipe pédagogique composée d'animateurs stagiaires et diplômés BAFA, en nombre conforme à la réglementation, des adjoints de direction expérimentés, une directrice BAFD et une directrice BEATEP.
 - Du personnel de service communal pour la restauration et l'entretien.
 - Les services municipaux : secrétariat de mairie et services techniques
 - Des prestataires : transports, intervenants et d'activités.
 - Des accueils de loisirs partenaires : proches de nous ou membres du réseau Francas.
 - Une organisation de l'équipe avec des temps de préparation et d'évaluation collective (une réunion par semaine au minimum, une évaluation individuelle par personne ou plus si besoin) : les évaluations portent sur les compétences attendues de l'animateur.
- De moyens financiers : Un budget lui est attribué ce qui permet de financer les prestataires, le matériel et les animateurs occasionnels.

4 objectifs pédagogiques, spécifiques au centre de loisirs extrascolaire, guideront nos pratiques tout en gardant à l'esprit ceux du Projet Educatif de Territoire ainsi que les valeurs fondamentales :

- Favoriser le plaisir par le jeu et la diversité des loisirs.
- Participer à l'éducation des enfants par la découverte et la pratique de nouveaux apprentissages.
- Permettre l'accueil et le développement des enfants.
- Garantir l'accueil dans les conditions sanitaires protocolaires.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
<p><i>Favoriser le plaisir par le jeu et la diversité des loisirs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser jouer, jouer avec et donner à jouer durant les temps libres. - Emmener les enfants dans des mondes fantastiques. - se démarquer du temps scolaire. - créer une ambiance dynamique et joyeuse. - permettre la rencontre entre les enfants en préservant la distanciation. - créer un véritable esprit d'équipe parmi les animateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - les animateurs participent au maximum aux jeux des enfants. - des jeux sont à disposition pour chaque groupe d'âge : des jeux pour les accueils du matin, d'autres différents pour les accueils du soir afin de garantir l'espace d'utilisation de 24h. - multiplier les dramatisations et journées à thèmes. - élaborer des règles de vie spécifiques qui garantissent le ludique et la protection sanitaire. - changer la décoration des salles et la physionomie de l'école ainsi que l'utilisation des lieux. - mettre un fond musical, organiser des jeux et/ou ateliers durant les accueils par groupe d'âge. - inventer des rituels quotidiens (annonce du programme et/ou danse tous les matins). - Briser les chaînes de contamination en évitant le brassage des groupes - organiser des grands jeux communs à tout le centre sans mélanger les groupes d'âges. - 2 réunions et 1 repas en commun par semaine et organisation d'une commission « animation ».
<p><i>Participer à l'éducation des enfants par la découverte et</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser des activités nouvelles. - Découvrir son environnement - Permettre d'élargir son esprit 	<ul style="list-style-type: none"> - multiplier les sorties soit avec prestataires soit autour du centre (promenades, jeux en pleine nature, goûters et pique niques autour du centre). - proposer des activités innovantes, des jeux non connus par les enfants. - faire participer les enfants aux choix des règles et avec des codes adaptés aux âges. - profiter des jours de sorties et/ou à effectifs réduits

<p>la pratique de nouveaux apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et l'exercice des droits des enfants 	<p>pour laisser le choix des activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> -mettre en place des temps de concertation et adapter les programmes aux envies du groupe. - organiser des temps de concertation quotidiens - informer les enfants sur les choix qui s'offrent à eux
<p>Permettre l'accueil et le développement de tous les enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux rythmes et spécificités individuels - Favoriser l'autonomie - Autoriser les parents à entrer dans le centre avec un masque et rencontrer les animateurs pour ouvrir le dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> -connaître rapidement les enfants, prénoms et particularités (régimes, allergies...) - organiser le collectif par groupe d'âges pour répondre aux besoins des enfants et préserver les mesures sanitaires. -chacun peut dormir selon ses besoins (réveils échelonnés). -adapter les activités qui permettent des arrivées échelonnées. -adapter les activités en fonction des possibilités de chacun (toujours trouver un rôle à tous les enfants). - apprendre aux enfants à gérer leurs affaires (sac et vêtements aux portes manteaux) - apprendre dès la maternelle à utiliser les couverts - informer les familles avec les affichages. - valoriser les productions (expos, vernissages...) mais à l'extérieur du centre.

UNE JOURNEE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS (modulable selon les séjours)

7h30 - 9h30 :	Accueil du matin. Séparation maternelles/élémentaires
9h30 - 12h00 :	Activités par groupes d'âges
12h00 - 13h00/13h15 :	Repas
13h00/13h15 - 13h45 :	Temps calme et coucher des petits
13h45 - 14h30 :	Jeux libres
14h30 - 16h00 :	Activités par groupes d'âges (lever des petits à 15h30 maximum)
16h00 - 16h30 :	Goûter et concertation de groupe
16h30-18h30 :	Accueil du soir. Séparation maternelles/élémentaires

RÔLES ET ATTITUDES DES ANIMATEURS

LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR : *l'entrée se fait par le portail de la maternelle pour les 3/6 ans, par le portail élémentaire pour les 7/11 ans. La température des enfants est vérifiée par les animateurs avant le départ des parents : à partir de 38°C, l'enfant ne peut être accueilli. Les enfants de 6 ans et plus doivent porter un masque fourni par les familles, et en prévoir un deuxième pour le changer au cours de la journée. Chaque enfant se munira d'une gourde personnelle pour pouvoir boire en toute sécurité. Chaque enfant se lave les mains dès son arrivée et avant son départ.*

Les parents qui souhaitent rencontrer les directrices ou les animateurs sont autorisés à entrer dans le centre avec un masque.

1- Favoriser l'accueil individuel des enfants et ouvrir le dialogue avec les familles

2 animateurs (1 animateur maternelle, 1 animateur élémentaire) embauchent à 7h30, puis 2 autres à 8h30, 2 à 9h00 et 9h30. Le soir, 2 animateurs débauchent à 16h30, puis en échelonné jusqu'à 18h30 ; ainsi le groupe de maternelle sera toujours séparé du groupe élémentaire afin d'éviter les chaînes de contamination et la fermeture totale de la structure.

- Saluer chaque enfant par son prénom
- Se rendre disponible pour les familles et les enfants et engager le dialogue. C'est le moment où les familles se font une représentation du centre, le dynamisme et la courtoisie des animateurs permettent que celle-ci soit positive
- Aider les plus jeunes à la séparation ou au retour vers la famille
- Accompagner les enfants pour qu'ils récupèrent seuls leurs affaires
- Tenir à jour la feuille d'information jointe à la liste d'appel et la consulter
- Ne pas donner l'impression de ne « pas savoir », mais toujours obtenir une réponse aux questions des parents, en faisant appel à un collègue par exemple
- Ne pas juger ni les familles, ni les enfants
- Proposer du matériel de jeu par groupe d'âge
- Faire respecter les règles d'utilisation du matériel, de son rangement et de sa mise en désinfection quotidienne
- Jouer avec les enfants et être force de proposition pour ceux qui ne font rien

2- Permettre le jeu libre de l'enfant et le choix d'activités dans une vie collective

Chaque groupe dispose de son propre matériel en le divisant entre le matin et le soir pour permettre l'isolement de 24h entre chaque utilisation

- Etre responsable de tous les enfants
- Etre à l'écoute des enfants et répondre à leurs besoins et attentes (vigilance sur les petits qui vont aux toilettes par exemple)
- Assurer la surveillance tout en étant actif : chaque lieu doit être sous la vigilance d'un animateur
- Proposer des activités en connaissant le matériel, en être responsable et le mettre à disposition des enfants
- Profiter de ce moment pour dialoguer avec tous les enfants et en proposant des jeux communs aux différents âges.

LES TEMPS D'ACTIVITES

Chaque groupe d'âge dispose d'une salle propre, de matériel propre. Les salles sont équipées de lavabo et savon, de lingettes désinfectantes et d'un flacon de gel hydro alcoolique. Les objets échangés entre enfants sont désinfectés après utilisation. Avant et après chaque activité les enfants se lavent les mains. Les salles sont aérées tout au long de la journée. A l'issue de la journée les animateurs désinfectent les tables, les chaises, les poignets de portes, de fenêtres et les interrupteurs de la salle.

Les animateurs sont tenus de porter un masque sauf en extérieur lorsque la distanciation physique de 2m peut être respectée.

Les activités sont vécues par groupe d'âge à l'exception de certains grands jeux par niveaux (maternelles/élémentaires).

1-Permettre que le groupe d'enfants soit acteur de ses loisirs et décide de son fonctionnement

- Informer les enfants
- Réfléchir à différentes formes de temps de concertation
- Proposer de l'aide et des conseils sans faire à la place
- Intégrer tous les enfants, les encourager sans les forcer, les conseiller, les aider, les accompagner, les valoriser
- Etre force de proposition.

2- Proposer des activités diversifiées (dans leur nature et leur forme) afin que chacun y trouve son compte. Les activités nécessitant une proximité des enfants sont proscrites (pas de contacts)

- Effectuer un travail de recherche et de documentation
- Tenir compte de tous les besoins et capacités du groupe et donner des rôles adaptés
- Susciter l'envie de participer
- Inciter l'enfant qui commence une activité à la terminer
- Permettre de ne pas participer à l'activité si l'enfant le souhaite, ne pas le forcer
- Préparer soigneusement les activités, poser les objectifs, identifier les moyens nécessaires, inventorier le matériel, planifier le déroulement, tout en tenant compte du nombre d'enfant, de leur âge, de leurs besoins et capacités, ainsi que des désirs de chacun et évaluer l'activité
- Ne pas porter de jugement subjectif (« ce n'est pas beau ») lors des activités artistiques mais suggérer des améliorations, aider et encourager
- Etre dynamique, motivé, donner l'envie, « faire jouer » et « jouer avec », s'amuser
- Arbitrer un jeu mais aussi y participer.

3- Favoriser la découverte de nouvelles pratiques et connaissances sur le territoire

- S'informer, se documenter, maîtriser les sujets abordés et anticiper toutes les situations
- Etre inventifs et prêts à s'adapter aux différentes situations
- Eveiller leur curiosité en proposant des jeux ou activités ludiques, enrichissantes et originales

LA PAUSE MERIDIENNE

1-Permettre des apprentissages lors de la prise de repas et de la sieste

Les repas sont servis par les animateurs, un enfant est désigné pour la carafe d'eau sur les tables. Les groupes d'âges ne se mélangent pas lors des repas. Les animateurs qui assurent le service portent un masque. Les enfants changent de masque après le repas.

- Faire appliquer les règles d'hygiène : lavage des mains avant et après le repas et débarbouillage du visage en cas de besoin.
- Eviter les croisements de groupes dans le réfectoire et les files d'attente à l'entrée. Les groupes entrent au réfectoire en échelonné (des plus jeunes aux plus âgés 12h00, 12h05, 12h10, 12h15.)
- Organiser le repas : chaque chose a un espace qui lui est réservé
- Apprendre les règles de savoir-vivre à table, goûter les plats
- Sensibiliser au gaspillage
- Eviter le conflit avec l'enfant qui refuse de manger pour ne pas le braquer plus encore
- Etre attentif aux relations entre enfant
- Enseigner la manipulation des couverts : on prend le temps de couper avec eux
- Accompagner les enfants, conseiller, aider sans faire à leur place
- Favoriser les échanges et discussions

2-Créer une place à chacun dans le respect des besoins de tous

- Animer un temps calme pour tous afin de permettre le repos
- Echanger et dialoguer sans entrer dans l'intimité des enfants ou aborder des sujets inopportuns (pas de prosélytisme, ni de politique...)
- Etre attentif aux besoins de chacun tout en veillant au respect de la vie collective

3- Laisser jouer, donner à jouer et à grandir

- Etre attentif, à l'écoute, prêt à jouer et à organiser un jeu ou un atelier à la demande
- Proposer des activités innovantes
- Jouer avec les enfants à leurs jeux

SECURITE ET REGLEMENTATION

Objectifs opérationnels :

- Permettre l'information
- Assurer la sécurité physique
- Assurer la sécurité morale et affective
- Permettre la formation des animateurs
- Garantir l'application des mesures sanitaires anti COVID

Moyens :

- **Les adultes doivent porter un masque dès lors qu'ils entrent dans le**
- **Les animateurs peuvent enlever le masque UNIQUEMENT lorsque la distanciation physique de 2m avec les enfants peut être respectée en extérieur.**
- **Un nettoyage et une désinfection des locaux sont opérés quotidiennement.**
- Mise en place d'un temps de formation et d'information pour tous les animateurs avant le début du séjour : ce temps aborde les cadres réglementaires des activités pratiquées au centre et lors des sorties, les rôles et attitudes des animateurs ainsi que la découverte du protocole sanitaire.
- Le respect des taux d'encadrement sur le centre, en sorties et sur les activités spécifiques : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans ; dans l'eau 1 pour 5 et 1 pour 8.
- Le respect des ratios des niveaux de formation des animateurs.
- L'organisation de réunions de travail (une à 2 fois par semaine) pour procéder à l'évaluation du projet, aux réajustements éventuels du fonctionnement, à la préparation rigoureuse des activités.
- L'encadrement des stagiaires dans leur formation : mise en place d'une forme de tutorat par un animateur BAFA et évaluations régulières.
- Des évaluations individuelles à l'ensemble des animateurs
- L'affichage, dans la salle animateurs, les grandes lignes de la réglementation DDCSPP en vigueur, ainsi que le protocole sanitaire, que les animateurs doivent suivre scrupuleusement, et en laissant à disposition les documents officiels
- La mise à disposition (des animateurs uniquement) des fiches individuelles d'inscription des enfants sur lesquelles se trouvent les informations médicales, les autorisations parentales et les personnes autorisées à récupérer les enfants
- Un exercice d'évacuation en début de séjour et un document de procédure connu de tous
- L'adoption d'un comportement attentif, vigilant, rassurant et sécurisant pour les enfants
- Un directeur adjoint, ou un animateur désigné, qui assure le rôle de directeur en l'absence de ce dernier afin de garantir l'application du projet pédagogique et de la réglementation.

Durant les accueils :

- **La température des enfants est vérifiée par les animateurs à l'entrée**
- L'arrivée et le départ échelonnés des animateurs permet de coller à tous moments au taux d'encadrement préconisé par la DDCSPP (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans)
- Un pointage minutieux des enfants est effectué à chaque entrée et chaque sortie du centre (par une croix le matin et un cercle le soir) : ainsi nous savons à chaque instant le nombre et l'identité des enfants présents sur le centre
- **Dès leur arrivée les enfants sont invités à se laver les mains. De même avant le départ du centre.**
- Les cours sont partagées par les groupes d'âges, chacun ayant son espace réservé.
- Les animateurs veillent à identifier les adultes qui accompagnent ou viennent récupérer les enfants et s'appuient, en fonction de la réaction des enfants, sur les fiches d'inscription et/ou documents d'identité
- Les médicaments sont confiés à la direction avec l'ordonnance correspondante et stockés au bureau ; ils seront rendus aux parents en mains propres
- Les enfants autorisés à quitter le centre seuls, le feront sous réserve de conditions climatiques favorables, d'un état de santé correct et d'un environnement à priori sans danger immédiat
- Les animateurs aident les enfants à quitter leurs parents le matin et à les retrouver le soir

- Les informations données aux animateurs de pointage le matin sont consignées sur une feuille, laquelle est consultée par les animateurs de groupe avant l'appel. Il en est de même pour les infos à transmettre aux parents le soir (durant le goûter ces infos sont notées sur la dite feuille)

Durant les activités :

- Les règles de vie sont instaurées dans les groupes d'âges par le biais de la concertation ; certaines sont communes à tous, induites par les animateurs, notamment pour les règles dans la cour, les toilettes, la cantine, l'hygiène...
- Les enfants sont régulièrement comptés et chaque animateur connaît à tout instant l'effectif de son groupe.
- Les enfants sont toujours sous la surveillance d'un animateur, jamais laissés seuls, sauf parfois en accord avec l'équipe et dans un but pédagogique d'accès à l'autonomie et dans un cadre sécurisé.
- Du change est demandé aux parents des plus jeunes enfants et une réserve de vêtements et de serviettes est disponible en cas de multiples « accidents », de plus des douches sont prévues pour un nettoyage corporel des enfants.
- Avant de procéder à des soins, les animateurs doivent consulter les fiches d'inscription des enfants afin de vérifier qu'il n'y a pas de contre-indication. Les soins doivent être effectués avec un port de gant en latex.
- Les animateurs doivent, en outre, remplir le registre après chaque soin.
- Les animateurs se sont informés au préalable des différents soucis médicaux et/ou conduites à tenir en ce qui concerne les enfants de son groupe ; lorsqu'ils confient ces enfants à un autre animateur ils se doivent de l'informer
- Aucun animateur ne devra se retrouver seul dans une salle fermée avec un ou des enfants
- Les directeurs, ainsi que les parents sont systématiquement informés des petits bobos et soins effectués.
- La protection solaire est au centre de notre attention avec une vigilance sur l'hydratation, le port des casquettes, et l'application régulière de crème lors des baignades, jeux d'eau, et expositions prolongées.
- Les rythmes de vie doivent être respectés pour éviter la fatigue propice aux blessures : les plus petits et les enfants fatigués ont une sieste proposée dans des conditions favorables au repos.
- Les animateurs doivent être attentifs aux signes d'alerte qui peuvent traduire un mal être chez un enfant (isolement, changement soudain d'attitude, sensibilité exacerbée etc.) et en faire part à la direction avant toute prise de décision.
- Les instruments dangereux, cutters, marteaux, outils spécifiques... sont sous haute surveillance, sans être interdits.

Durant les sorties :

- Chaque groupe possède une trousse à pharmacie réglementaire pour ses sorties et une pharmacie générale est à disposition au bureau de direction, à côté de la salle infirmerie. Celles-ci doivent être vérifiées et réapprovisionnées régulièrement.
- Les médicaments sont emportés par les animateurs.
- Un responsable (l'animateur le plus expérimenté) est désigné afin de transférer la responsabilité du directeur : il sera garant de l'application du présent projet
- Les fiches d'autorisation parentales (ou sanitaires pour les séjours) sont emportées avec les numéros des familles et un téléphone
- Un périmètre de sécurité est toujours fixé et est indiqué aux enfants
- Les itinéraires de marche (ou vélo) ont été repérés au préalable et donnés à la direction

- Les activités spécifiques sont encadrées par des personnes diplômées d'état (prestataires) et/ou suivent strictement les règles DDCSPP (notamment les baignades).

Durant la pause méridienne :

- Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas pour favoriser une meilleure hygiène et empêcher des réactions allergiques lors de transmissions.
- Les couteaux sont proposés à tous les enfants car ils ne représentent pas plus de danger qu'une fourchette.
- Les enfants qui ont des régimes alimentaires particuliers sont repérés par leurs animateurs. Les plus à risque sont présentés à l'ensemble de l'équipe.
- Lors des pique-niques et des goûters, nous redoublons de vigilance pour ces enfants à régimes (leurs médicaments sont toujours emportés). Les pharmacies sont équipées de gel hydroalcoolique.
- Pendant les temps libres, chaque groupe d'âge est encadré par 1 animateur de son groupe ; les pauses se font en alternance.
- Lors de la sieste, les doudous sont les bienvenus.

Rôle et attitude des animateurs :

- Avoir une attitude positive devant les enfants : l'utilisation du téléphone portable, le langage grossier, les attitudes vulgaires sont à bannir de la journée au centre de loisirs
- Donner l'exemple, trouver la bonne distance avec les enfants (ni copain, ni gendarme)
- Etre ouvert, serviable, ne pas manquer de respect à qui ou quoi que ce soit,
- Etre solidaire avec son équipe

A l'apparition du moindre symptôme de COVID (fièvre, toux, difficulté respiratoire, maux de tête, troubles digestif) l'enfant ou l'adulte est isolé, signalé au référent sanitaire et pris en charge par ce dernier. Les parents sont immédiatement appelés afin de récupérer l'enfant.

La survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les enfants conduit à la suspension **des activités du groupe de mineurs concerné** dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, pour une durée de 7 jours.

Si les familles ont connaissance d'un cas confirmé ou non au sein du foyer l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil.

Le protocole sanitaire sera consultable sur demande auprès des directrices.

En tout état de cause, c'est au bon sens et à la vigilance des animateurs que l'on fait appel afin de garantir une sécurité maximale, physique, affective et morale des enfants.

Tout le vécu au centre de loisirs repose sur le rôle et les attitudes de l'équipe d'animation.

Responsables des enfants qui leur sont confiés, les animateurs ont pour mission de donner vie au séjour. Pour cela la motivation, le travail d'équipe, l'entraide, l'écoute, les échanges d'idées, le respect, la tolérance et le sérieux dans leurs missions, seront les ingrédients nécessaires à la mise en vie de notre projet.

En montrant l'exemple aux enfants, ils permettront le passage de nombreuses valeurs.

Afin de veiller à la sécurité affective des enfants, les animateurs devront faire attention à ne jamais exprimer de préférence ou de ressenti envers un enfant en particulier. Ils devront instaurer un climat de confiance et d'écoute. Chaque enfant devra être pris en compte dans son individualité et selon ses besoins propres.

Les animateurs seront garants des bonnes relations entre enfants au sein du centre de loisirs. Pour cela ils devront veiller au respect mutuel et devront eux-mêmes créer un climat convivial. Ainsi les animateurs sauront se montrer accueillants, disponibles, ouverts, dynamiques, enthousiastes, à l'écoute, être les partenaires de jeu des enfants tout en restant un référent adulte et responsable. Ils devront afficher une humeur joviale pour que le groupe puisse faire de même. La vigilance auprès des leaders sera de mise de façon à optimiser ce phénomène qui peut avoir des influences positives comme néfastes. De la même façon on sera attentif à ce que chacun trouve sa place et qu'il n'y ait ni exclusion, ni discrimination envers des enfants.

*Diplômé, en cours de formation ou sans formation, chaque animateur engage **sa responsabilité morale et pénale** en choisissant d'encadrer des enfants dans un accueil de loisirs. Il s'engage donc à respecter et à faire vivre les valeurs éducatives énoncées par les élus communaux et à maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui ont été confiés.*

Ce présent projet pédagogique devra être lu et approuvé par les familles pour valider une inscription.

Projet pédagogique

Espace Jeunes



L'espace jeunes de Saint Vincent de Paul a ouvert ses portes le 20 avril 2015. Il fait suite à une volonté de la municipalité de proposer une offre de loisirs adaptée aux adolescents de la commune pour qui le centre de loisirs ne répondait plus à leurs attentes. En effet, une enquête sur les besoins et attentes en matière d'animation sur la commune a révélé un défaut d'animation pour ce public. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'ouvrir une nouvelle structure pour prolonger l'offre.

C'est un lieu d'accueil géré par la commune de Saint Vincent de Paul qui permet aux adolescents de se retrouver, d'échanger dans un environnement ludique, convivial, qui leur est propre.

Cette structure a évolué depuis sa création. Les jeunes se sont accaparés la structure et l'ont vivrée au quotidien à travers différents projets et activités.

I. Le public :

Les jeunes :

La structure reçoit des jeunes de la commune de Saint Vincent de Paul et de Téthieu ayant fait leur entrée au collège sans limite d'âge. De façon à répondre au mieux aux attentes, aux besoins et capacités de chaque jeune, les temps de la journée pourront être modulés. Il en sera de même pour les séjours, sorties où les temps d'accueil seront différents en fonction de l'âge. Cependant, des échanges et des jeux communs favoriseront la vie en collectivité. Différents projets accompagneront les jeunes dans le quotidien de la structure.

Les Familles :

Un dialogue avec les familles a été établi dès le groupe de pilotage amenant le projet de l'Espace Jeunes. L'équipe pédagogique communique vers les familles par le biais d'affichages, d'une page Facebook de la structure (<https://www.facebook.com/Espacejeunes.Saintvincentdepaul>), d'une adresse mail (espace.jeunes@saintvincentdepaul.fr), d'un téléphone portable (06.70.25.72.08). Cependant, le principal moyen de communication reste avant tout la rencontre,

l'échange direct. C'est pourquoi l'équipe d'animation ira vers les familles pour toutes informations et se tiendra à disposition de ces dernières en cas de besoin.

II. L'action éducative.

Le projet éducatif communal :

Le projet éducatif communal s'appuie sur 4 grandes valeurs :

« **La Laïcité** est une valeur liée au respect mutuel, elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants et jeunes quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.

La Citoyenneté nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes, les adultes doivent les accompagner.

Le Vivre Ensemble c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

L'éducation doit être partagée par l'ensemble des co-éducateurs : les parents qui sont les premiers éducateurs, les enseignants, les intervenants dans les loisirs de l'enfant. Les différentes actions éducatives avec leurs spécificités doivent être complémentaires. L'éducation participe à la transmission de savoirs, au partage des connaissances, au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Elle doit lui permettre de grandir. »

De plus des orientations éducatives découlent du projet éducatif communal :

Permettre aux enfants et aux jeunes de bien connaître leur territoire :

« La commune de Saint Vincent de Paul dispose d'un environnement naturel, d'un patrimoine architectural et culturel, d'activités économiques, peu ou mal connus par les habitants et plus particulièrement par les enfants et les jeunes. Il est important qu'il y ait une transmission de ce qui caractérise la commune et ses alentours. Les enfants et les jeunes doivent connaître leur territoire afin de le respecter, de le protéger et d'y agir.»

Développer une offre de loisirs pour les jeunes :

« Les jeunes de la commune de Saint Vincent de Paul doivent pouvoir bénéficier d'animations répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Les jeunes doivent être

associés à la conception et à l'élaboration de projets. Pour assurer une continuité éducative, certaines interventions auprès des jeunes doivent être réfléchies en lien avec le centre de loisirs. »

Les objectifs pédagogiques de la structure :

L'espace Jeunes vise à accompagner et guider l'adolescent dans son apprentissage de la vie en société pour en faire un adulte citoyen de demain.

- ✓ Favoriser l'accueil des jeunes quel que soit leur origine, croyance, différence.
 - ↪ Ouvrir un lieu adapté aux jeunes.
 - ↪ Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes.
 - ↪ Etre à l'écoute de chacun.

- ✓ Favoriser l'épanouissement et l'enrichissement de l'enfant.
 - ↪ Découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles et de nouveaux lieux.
 - ↪ Stimuler leur créativité, leur curiosité.
 - ↪ Permettre le dépassement de soi.

- ✓ Permettre au jeune de découvrir son territoire tout en étant acteur de la vie locale, en s'appuyant sur les savoir-faire et compétences de chacun.
 - ↪ Etre acteur de son apprentissage.
 - ↪ Permettre l'élaboration de projets et partenariats valorisant son propre territoire.
 - ↪ Connaître et faire connaître, respecter, protéger et valoriser son environnement proche au travers de projets, d'activités, d'échanges, de manifestations...

- ✓ Consolider la vie en collectivité, l'apprentissage de la citoyenneté.
 - ↪ Favoriser le dialogue et l'écoute au sein d'un groupe.
 - ↪ Construire, appréhender, respecter et transmettre les règles de vie en collectivité.
 - ↪ Encourager les échanges et rencontres, avec d'autres structures.
 - ↪ Accompagner le jeune à devenir citoyen.

- ✓ Développer la responsabilisation, l'autonomie des jeunes individuellement et collectivement.
 - ↪ Se respecter et respecter les autres ainsi que leurs différences.
 - ↪ Contribuer à sa propre sécurité ainsi qu'à celle des autres.
 - ↪ Mettre à disposition des outils nécessaires à la mise en place de projets autonomes.
 - ↪ Valoriser les initiatives des jeunes.

III. La structure et son organisation.

La structure :

L'espace jeunes se situe rue du Pouy à Saint Vincent de Paul, au cœur du bourg, à deux pas du centre de loisirs (école). Il se compose d'un local aménagé et d'une cuisine. A proximité se trouvent, un terrain multisports, des terrains de foot et de tennis, des terrains de jeux (la chine, l'arboretum...), et un espace naturel : les Barthes. Plusieurs salles sont à disposition telles que le foyer et la salle des mariages. Au pied de la structure se trouve une place utilisable tout le temps.

La structure est ouverte en période scolaire tous les mercredis, de 13h30 à 17h. Cette ouverture permet ainsi aux jeunes et à l'équipe d'animation de travailler sur différents projets en cours sur la structure, ou de profiter de temps d'activités.

La structure ouvre ses portes à chaque vacances scolaires de 13h30 à 18h30, du lundi au vendredi. Suivant le programme d'animation, certaines activités se font sur la journée (sorties, camps, activités bien précises...), et en soirée (veillées, sorties, retransmissions...). Les jeunes désirant venir dès le matin sur la structure seront accueillis au centre de loisirs pour les animations de la matinée et le repas du midi. Puis ils seront accompagnés à 13h30 sur l'Espace Jeunes.

La structure est amenée à ouvrir ponctuellement selon les initiatives et projets, en soirée ou le week-end.

Les enfants scolarisés en CM2 pourront bénéficier d'échanges entre le centre de loisirs et l'espace jeunes sur des temps d'activités. Ces échanges permettent une continuité entre les deux structures et simplifient le passage des enfants entre le centre de loisirs et l'espace jeunes. Un mini séjour est co-organisé au début de l'été avec le centre afin de permettre au CM2 de découvrir les jeunes et la structure afin de pouvoir s'y inscrire la rentrée suivante. Ces actions sont un plus pour les parents qui peuvent aussi mieux appréhender les changements concernant l'accueil de leur enfant à la fin du cycle élémentaire. Elle permet une transition en "douceur", de l'enfance à la pré-adolescence et donc entre deux structures.

Organisation collective :

La structure accueille uniquement les jeunes préalablement inscrits (dossier complet). Cette inscription leur donne accès aux locaux et aux activités tout au long l'année (de septembre à août).

Dès son arrivée sur la structure le jeune devra notifier sa présence sur un registre indiquant son nom, prénom et heure d'arrivée. Il en sera de même pour son départ de la structure en notant l'heure où il la quitte. Selon l'autorisation des parents, et le programme de la journée, il lui sera possible de partir et de revenir en cours avec l'obligation de se re-noter sur le registre.

Pour assurer le bon fonctionnement de la structure, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation. Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront établies et expliquées par les jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter. Ces règles sont valables aussi bien sur place que lors des déplacements.

Communication :

- Communication aux familles

L'équipe pédagogique communique vers les familles par le biais d'affichages, d'une page Facebook de la structure (<https://www.facebook.com/Espacejeunes.Saintvincentdepaul>), d'une adresse mail (espace.jeunes@saintvincentdepaul.fr), d'un téléphone portable (06.70.25.72.08). Cependant, le principal moyen de communication reste avant tout la rencontre, l'échange direct. C'est pourquoi l'équipe d'animation ira vers les familles pour toutes informations et se tiendra à disposition de ces dernières en cas de besoin.

- Communication avec jeunes

L'équipe pédagogique communique avec les jeunes via le téléphone portable (06.70.25.72.08) par messages ou groupes What's app (selon les besoins). En effet, peu de jeunes ont une adresse mail, et/ou la consultent. Le téléphone reste le moyen le plus direct. Pour les jeunes qui n'ont pas de téléphone, la communication passe par les familles.

- Communication sur la structure

Chaque temps fort sur la structure sur présenté aux familles aux jeunes, aux élus et partenaires au travers d'une vidéo, un montage sera donc réalisé par l'équipe d'animation et parfois avec les jeunes. Ces vidéos permettront de retracer la vie d'un camp, montrer les activités vécus, et permettraient de partager avec les autres jeunes de la structure. Ces vidéos sont visibles lors de soirées de projection ou sur la page Facebook de la structure

Organisation de la journée :

L'organisation de la journée dépendra du programme d'animation. En effet, certaines activités seront soumises à une inscription préalable du jeune avec un nombre de places limitées, telles que les sorties, veillées, séjours, et activités encadrées (temps d'accueil formels).

La structure sera mise à disposition des jeunes sur des temps d'accueil informels. Cependant, cette fréquentation reste sous la responsabilité de l'animateur présent.

Les jeunes auront libre accès au matériel, jeux, de la structure. Sur ce temps-là, aucune animation ne sera proposée, le jeune sera autonome dans le choix de l'organisation de sa journée. L'animateur restera à leur disposition pour toutes demandes particulières que ce soit pour des informations, l'élaboration de projets, de questions diverses, et de jeux.

Les jeunes élaboreront l'articulation des différents temps de la journée en accord avec l'équipe pédagogique et les horaires des activités. Seuls les horaires des activités ne pourront pas être modifiés.

Un goûter est proposé en fin de journée sous le système de goûter participatif. Les jeunes ont décidé en effet, qu'au lieu que chacun amène son goûter, chaque jeune, de temps en temps amène du goûter qui sera ensuite mis en commun.

	Accueil des jeunes.
13h30 -14h00	Arrivée de ceux présents au centre de loisirs. Jeux libres.
14h00 - 16h30	Début des activités.
16h30 - 17h00	Fin des activités, goûter, bilan de la journée.
17h00 - 18h30	Accueil du soir Jeux libres

Les jeunes pourront quitter la structure en tenant compte des autorisations de chacun et du programme d'animation. Des départs échelonnés seront donc possibles sous réserve de remplir le cahier de présence.

Conduite de projets :

Tout au long de l'année, des projets peuvent être mis en place, à l'initiative des jeunes, des familles, des élus ou de différents partenaires. Des temps de préparation peuvent être programmés en soirées, le mercredi après-midi principalement. Ces projets peuvent donner lieu à des manifestations, des soirées, des ventes, en semaine, le week-end ou pendant les vacances.

Organisation des séjours :

Durant l'année, plusieurs projets seront programmés. L'idée est que chaque jeune soit acteur de ses loisirs, et notamment de ses séjours. Il s'agira d'un travail commun entre l'équipe d'animation et les jeunes où ces derniers auront des responsabilités plus ou moins grandes selon leur motivation, dans l'organisation et le

fonctionnement du séjour. Chaque séjour, aura des objectifs et une organisation propre. Le but premier de chaque séjour est d'engager activement les jeunes dans l'élaboration de projets à plus ou moins long terme.

IV. Hygiène et sécurité.

Hygiène :

L'espace Jeunes est habilité par la D.D.C.S.P.P. et respecte donc les normes d'hygiène. Une équipe de nettoyage est chargée de son entretien chaque semaine. En cas « d'incident », l'équipe d'animation dispose de produits nécessaires aux premiers secours. Si les animateurs sont les garants de l'hygiène des jeunes et des locaux, ils ont également pour mission de les sensibiliser. Ainsi, les jeunes participent activement au rangement, nettoyage des tables, balayage, etc.

Sécurité :

L'équipe d'animation est composée d'animateurs et de directeurs qualifiés et diplômés. Ils sont les garants de la sécurité physique, affective et morale des jeunes. Ils se doivent donc de respecter le rythme et les valeurs de chacun. Les locaux, le mobilier, les jeux, etc. respectent les normes de sécurité. Les règles de sécurité sont régulièrement rappelées aux jeunes. L'équipe d'animation se doit de connaître la procédure d'évacuation incendie qui fait l'objet de simulations régulières. L'équipe dispose d'une pharmacie contenant des produits autorisés par la D.D.C.S.P.P. pour les soins légers. Chaque intervention est notifiée dans un cahier comportant la date, l'heure, la nature de la blessure, le soin apporté ainsi que la personne l'ayant effectuée. En cas d'accident plus important, l'équipe se réserve le droit de joindre le SAMU et de faire transférer le jeune à la clinique ou à l'hôpital si besoin tout en alertant les familles. A chaque inscription, une fiche sanitaire nous y autorisant est en effet remplie par les familles. Celle-ci nous fournit des informations essentielles à la sécurité du jeune (autorisations diverses, allergies, port de lunettes, etc.) ainsi que les coordonnées des familles.

Lorsque l'état de santé d'un jeune accueilli le nécessite, nous demandons, en accord avec les familles, de remplir un formulaire nommé P.A.I (Protocole d'accueil Individualisé) permettant au jeune d'être accueilli en toute sécurité.

V. Éléments de fonctionnement de l'équipe pédagogique.

L'équipe d'animation.

Elle se compose de deux directeurs BAFD présents en alternance et d'un animateur diplômé BAFA pour l'animation quotidienne. Elle sera accompagnée d'intervenants diplômés d'état pour les activités le nécessitant.

Le rôle de l'animateur.

L'animateur organise l'accueil des jeunes en créant un climat de confiance tout en étant garant de la sécurité physique, morale et affective de ceux-ci. Il connaît les différentes règles de sécurité et d'encadrement. Il est le garant des différentes règles de vie mises en place pour la structure, que ce soit au local, en sortie ou en séjour.

Il est aussi force de proposition en présentant des activités cohérentes avec le projet pédagogique et en adéquation avec le public dont il connaît les spécificités. L'animateur a un rôle éducatif. En effet, l'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les jeunes mais bien de créer un cadre favorisant des activités riches et variées. Il doit être acteur des activités, les faire vivre en motivant l'enfant de façon à ce que chaque jeune puisse profiter du séjour dans un bon état d'esprit. Il gère donc entièrement son activité, de la préparation jusqu'au rangement final.

L'animateur se doit de respecter les adolescents et doit être un référent pour eux.

L'animateur doit être un vecteur de communication. Il est sans cesse en lien avec l'équipe d'animation au complet, les enfants, les familles et les intervenants.

Le rôle du directeur.

Le directeur élabore le projet pédagogique avec l'équipe d'animation. Il oriente la pédagogie au quotidien et au cours des séjours, tout en animant l'équipe. Il est garant du bon fonctionnement, de la réglementation, de l'environnement et de l'organisation. Il fait respecter les règles à son équipe d'animation. Il définit les critères d'évaluation et de formation. Il établit les relations entre les différents partenaires et intervenants liés aux activités, avec l'équipe d'animation et le projet pédagogique. Il a à sa charge une partie de la gestion (financière, administrative...) du fonctionnement au quotidien et des séjours en relation avec la coordinatrice enfance jeunesse de la commune.

Les modalités d'évaluation.

Avec les jeunes :

Un bilan collectif en fin de journée ou après les activités sera fait pour connaître leur ressenti.

Un bilan individuel à remplir en fin de vacances.

Avec l'équipe d'animation :

Un bref bilan à la fin de chaque journée.

Un bilan à la fin de chaque semaine de vacances.



Annexe 5 - Fiche de présentation de la collectivité porteuse du PEDT
A Joindre à la demande de labellisation Plan mercredi

Collectivité porteuse du PEDT : **COMMUNE DE SAINT VINCENT DE PAUL**

Nom, fonction, courriel du coordonnateur pour ce projet : Caroline DUBERNET, coordinatrice PEDT, enfance.jeunesse@saintvincentdepaul.fr

Organisation scolaire sur votre territoire. Préciser par commune concernée en cas de juxtaposition de plusieurs temps scolaires

4,5 jours :

4 jours :

Liste des accueils de loisirs déclarés à la DDSCSP le mercredi sur le territoire couvert par votre PEDT, par commune d'implantation et par organisateur en indiquant leur durée (jusqu'à 5 h consécutives, moins de 5 h consécutives) :

- Accueil périscolaire du mercredi 3-15 ans, 7h30-18h30 Plus de 5 heures (à compter de septembre 2022)
- Espace Jeunes 11-18 ans 13h30-17h30 Moins de 5 heures

Préciser les modalités de coordination du (des) projet(s) d'accueil(s) de loisirs du mercredi avec le PEDT :

L'accueil du mercredi entre dans le cadre d'action du PEDT. L'ouverture du mercredi matin sur l'ACM 3-15 ans est une nouvelle action compte-tenu du passage à 4 jours scolaires. Cette action sera évaluée au même titre que les autres actions du PEDT. Elle répondra également aux objectifs éducatifs du projet: - Favoriser le vivre ensemble

- Développer l'implication citoyenne des enfants
- Maintenir l'offre éducative, culturelle et sportive pour tous

A ce titre, le Plan Mercredi sera supervisé par la coordination du PEDT et sa direction assurée par le responsable périscolaire désigné.

La journée du mercredi est intégrée à l'accueil périscolaire ; de ce fait le Projet Pédagogique périscolaire décline les objectifs et organisations de cet accueil (cf. annexe n°2)